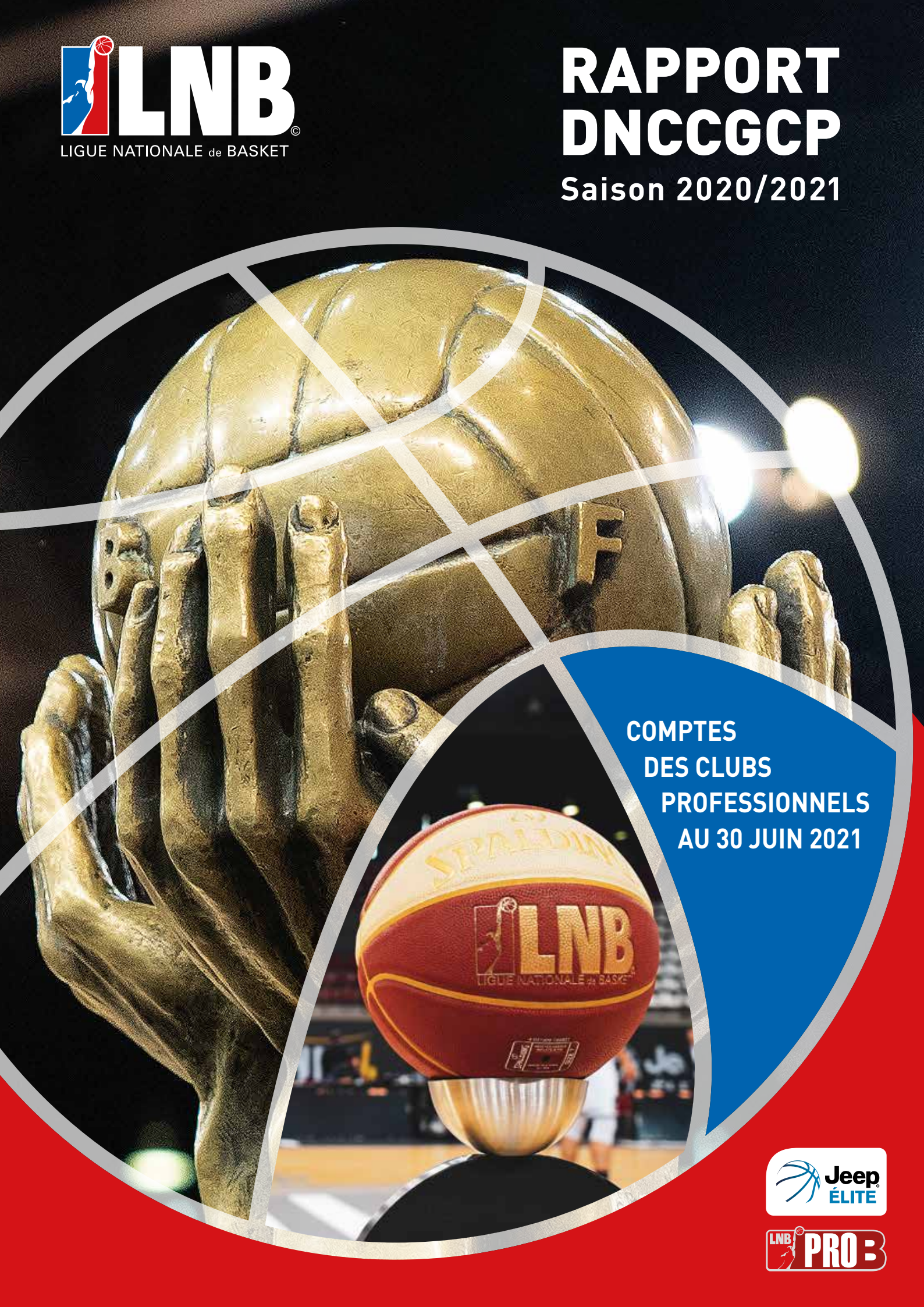




COMPTES
DES CLUBS
PROFESSIONNELS
AU 30 JUIN 2021



In memoriam Cyril MULLER
11/12/1938 – 12/11/2021

Cyrille MULLER nous a quitté subitement le 12 novembre 2021. C'est avec une grande émotion et un profond respect que nous lui rendons hommage au travers de ces quelques lignes.

Sa passion du basket s'est exprimée dès sa prime jeunesse au sein du Cercle Saint-Eloi de Folkling avant de rejoindre Golbey, où il fut également élu municipal. Il réalisera la fusion avec Epinal en 1979 et portera sur les fonts baptismaux l'AS Golbey-Epinal. Homme rigoureux, président respecté, il emmènera son club jusqu'aux portes de l'élite.

Elu à la Ligue Nationale en 1999, il en est devenu le vice-président. Gestionnaire dans l'âme, ce grand monsieur par la taille mais surtout par l'autorité naturelle qu'il dégageait a réuni ses deux passions en créant en 2003 la Direction Nationale du Conseil et du Contrôle de gestion (DNCCG) , qu'il présidera jusqu'en 2018.

Cyrille MULLER incarnait la droiture, l'engagement, l'équité mais aussi la bienveillance. De prime abord parfois froid ou distant, il avait un profond respect des autres, un leadership affirmé et un goût prononcé pour le débat d'idées.

Toujours engagé à promouvoir et faire respecter l'équité financière, il a installé puis structuré le contrôle de gestion des clubs professionnels. Sous sa houlette, la DNCCG est devenue une référence et a permis au basket professionnel français d'arriver à une situation financière saine et pérenne. Tout en étant le garant des équilibres financiers, il a également mis en œuvre l'assistance et le conseil, installant un dialogue de gestion exigeant mais préventif avec les clubs. Son plus beau succès comme il aimait à le rappeler, fut de terminer son mandat de président de l'instance de contrôle de gestion avec des niveaux de situations nettes jamais atteints.

Toujours précurseur, il a impulsé la mise en place d'un système d'information propre à la DNCCG, conscient que l'organe de régulation financière du basket professionnel français devait se doter d'outils modernes de collecte et de traitement des données financières des clubs. Grâce à sa conviction et sa détermination, la Ligue dispose ainsi aujourd'hui d'un outil d'analyse et de simulation sans équivalent dans le monde du contrôle de gestion des clubs professionnels.

Fidèle à ses convictions et ses valeurs, il a préparé sa succession avec détermination et fut un soutien aussi précieux qu'amical de son successeur. A titre personnel, je garde le souvenir d'une collaboration efficace, stimulante et empreinte d'un profond respect mutuel. Chacun dans son rôle, avec confiance et amitié, nous avons ainsi pu mener à bien la mission du Contrôle de Gestion des clubs.

Nous garderons tous le souvenir d'un grand dirigeant du basket, d'un homme de convictions et de valeurs et à jamais le premier président de la DNCCG. Comme dans ce sport qu'il aimait tant, nous allons inscrire Cyril MULLER dans nos mémoires et le faire entrer dans notre « Hall of Fame ».

RAPPORT FINANCIER 2020/2021

Point de vue de la Direction Nationale du Conseil et du Contrôle de Gestion des Clubs Professionnels

La DNCCGCP de la Ligue Nationale de Basket a toujours le souhait d'évoluer au rythme des innovations, des réglementations spécifiques et des modifications légales de son sport. Pour cela, elle se fixe le but de contrôler, qui est sa fonction première, mais aussi conseiller au travers d'un accompagnement continu des clubs.

Tout au long de la saison, ses objectifs sont les suivants :

- Assurer la pérennité des associations et sociétés sportives (s'assurer par exemple que les clubs soient tous en mesure de terminer la saison qu'ils ont commencée) ;
- Favoriser le respect de l'équité sportive des compétitions organisées par la LNB (éviter qu'un club engage un niveau de charges trop élevé sans justifier des ressources nécessaires pour le financer) ;
- Contribuer à la régulation économique des compétitions et veiller à l'équilibre financier ;
- Simuler des projections financières pour éclairer les décisions du Comité Directeur de la LNB.

La crise sanitaire de la Covid-19 s'est malheureusement poursuivie au cours de la saison 2020/2021. Malgré les enseignements tirés de la saison précédente, la situation n'en restait pas moins hors norme et complexe. Dans ce contexte incertain, l'adaptation des clubs et de la Ligue Nationale de Basket a dû être rapide pour permettre la reprise des compétitions dans les meilleures conditions et préserver l'économie générale du basketball professionnel.

La DNCCGCP a donc poursuivi et renforcé sa mission de conseil et de contrôle pour assister les clubs afin qu'ils évitent de se retrouver en difficulté financière. Cela s'est traduit par un accompagnement encore plus important notamment grâce à l'outil informatique implémenté depuis quelques années. Il permet une analyse et une visualisation de la situation financière des clubs plus performantes. C'est d'ailleurs cet outil qui a permis à la Ligue Nationale de Basket d'anticiper les risques liés à la Covid-19 et d'être une des seules ligues à fournir des simulations précises afin d'adapter au mieux les aides nécessaires.

Les aides étatiques émises au cours de la saison 2020/2021 ont permis de maintenir les résultats à un niveau acceptable. En effet, bien que les résultats d'exploitation en Jeep® ELITE et PRO B aient augmenté, le résultat net cumulé de la saison s'est quant à lui réduit dans ces deux divisions. Le résultat de la Jeep® ELITE a atteint un déficit de 961 K€. Toutefois ce déficit n'est porté que par un seul club, le résultat net cumulé des 17 autres clubs étant lui positif. La PRO B quant à elle a dégagé un bénéfice de 454 K€ témoignant d'une meilleure résilience de son modèle économique à la crise économique.

Cette gestion rigoureuse a permis de maintenir les fonds propres des clubs lors de ces deux saisons. Forts de cette situation financière, les clubs ont pu augmenter leur budget respectif afin de poursuivre leur développement. Les aides doivent donc s'analyser comme un soutien permettant aux clubs de poursuivre leur activité et de rester attractifs pour les investisseurs et les partenaires, tout en restant compétitifs sur les scènes nationale et internationale.

L'exposition médiatique des clubs a été largement réduite au cours de ces deux dernières saisons. L'absence de public lors des matchs et la diminution de la diffusion télévisuelle ont ainsi fortement impacté la visibilité du basket professionnel.

La pandémie n'est pas finie, il est donc important de rester vigilant et la DNCCGCP continuera d'apporter tout son soutien aux clubs pour sortir dans les meilleures conditions de cette crise.

En conclusion, les clubs ont réussi à maîtriser leur situation financière lors de cette saison 2020/2021 grâce au soutien de l'Etat mais aussi et encore au travers d'une gestion prudente et rigoureuse. Cela a permis aux clubs de conserver leurs ambitions sportives pour attirer des talents et aligner des équipes compétitives, ce qui se reflète dans les masses salariales cette saison. Cette tendance s'accélère dans les budgets de la saison 2021/2022. En effet, ils augmentent en moyenne de 14 % pour la PRO B et de 16 % pour la Jeep® ELITE.

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE LA DNCCG DES CLUBS PROFESSIONNELS	6
BILAN D'ACTIVITÉ DE LA DNCCGCP	9
MÉTHODOLOGIE & CLÉS D'ANALYSE	11
RÉSULTATS SPORTIFS 2019/2020	14



Compte de résultat cumulé de la Jeep® ELITE	16
Impact de la Covid-19	18
Résultats et situation nette de la Jeep® ELITE	19
Les produits d'exploitation	21
Les charges d'exploitation	26
Résultat exceptionnel 2020/2021	30
Corrélation entre classement sportif et masse salariale	31
Risques sportifs et budgets	32

Étude comparative Jeep® ELITE / PRO B	34
---	----



Compte de résultat cumulé de la PRO B	36
Impact de la Covid-19	38
Résultats et situation nette de la PRO B	39
Les produits d'exploitation	41
Les charges d'exploitation	46
Résultat exceptionnel 2020/2021	50
Corrélation entre classement sportif et masse salariale	52
Risques sportifs et budgets	53

Présentation analytique des centres de formation des clubs professionnels	54
Focus sur les budgets des clubs pour la saison 2021/2022	55
À propos de la Ligue Nationale de Basket	58

PRÉSENTATION DE LA DNCCG DES CLUBS PROFESSIONNELS

Qu'est-ce que la DNCCG des clubs professionnels ?

Conformément à l'article L.132-2 du Code du Sport, aux règlements de la Fédération Française de Basketball (FFBB), à la convention de délégation liant la FFBB et la Ligue Nationale de Basket (LNB) ainsi qu'aux règlements de la LNB (article 30), la Direction Nationale du Conseil et du Contrôle de Gestion des Clubs Professionnels (DNCCGCP) est chargée d'assurer le contrôle de la gestion administrative, financière et juridique des clubs affiliés à la LNB.

Les moyens mis en œuvre par la DNCCGCP sont notamment :

- l'indépendance, rappelée dans l'article du Code du Sport précité ;
- la compétence technique, primordiale compte tenu de la complexité des dossiers, facilitée par :
 - le choix de travailler avec un prestataire, cabinet d'expertise-comptable indépendant ;
 - une composition de Commission garantissant une connaissance fine du basket professionnel ;
- un cadre réglementaire pertinent et adapté, qui doit évoluer régulièrement afin de s'adapter aux modifications du contexte.

Objectifs :

- Assurer la pérennité des associations et sociétés sportives qui sont membres de la LNB ou en sollicitent l'adhésion
- Favoriser le respect de l'équité sportive
- Contribuer à la régulation économique des compétitions
- Évaluer la santé financière actuelle et future des clubs



Composition des organes :

Direction Nationale
du Conseil et du Contrôle
de Gestion des Clubs
Professionnels (DNCCGCP)
Président : Philippe AUSSEUR

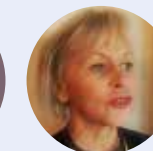


Conseil Supérieur de Gestion
6 membres indépendants des clubs désignés
par le Comité Directeur de la LNB

Philippe AUSSEUR
Président de
la DNCCGCP



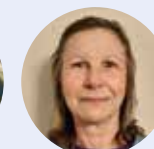
Bernard CORON



Sabine FOUCHER



Jean-François MANDROUX



France PORET



Lionel LAFFITTE

Commission de Contrôle de Gestion
3 membres désignés par le Comité Directeur
de la LNB issus d'un ou plusieurs cabinet(s)
indépendant(s) d'expertise-comptable :



Hervé DULAC

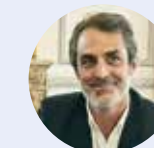


Patrick HIANASY

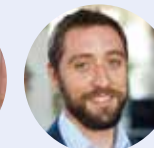


Pierre-Alain LIÉGEOIS

Commission d'Homologation et de Qualification
Philippe AUSSEUR, Président de la DNCCGCP
Pierre-Alain LIÉGEOIS, Membre de la
Commission de Contrôle de Gestion



Mathieu MAISONNEUVE,
Membre de la
Commission
Juridique et de
Discipline



Julien MONDOU,
Expert en
droit du sport



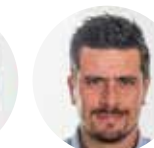
Didier PRIMAULT,
Expert en
droit social

Effectif permanent de la DNCCGCP :

**Référents de la
Commission de Contrôle
de Gestion et du Conseil
Supérieur de Gestion :**



Paul LAFONT,
Responsable
du pôle
Contrôle de
Gestion

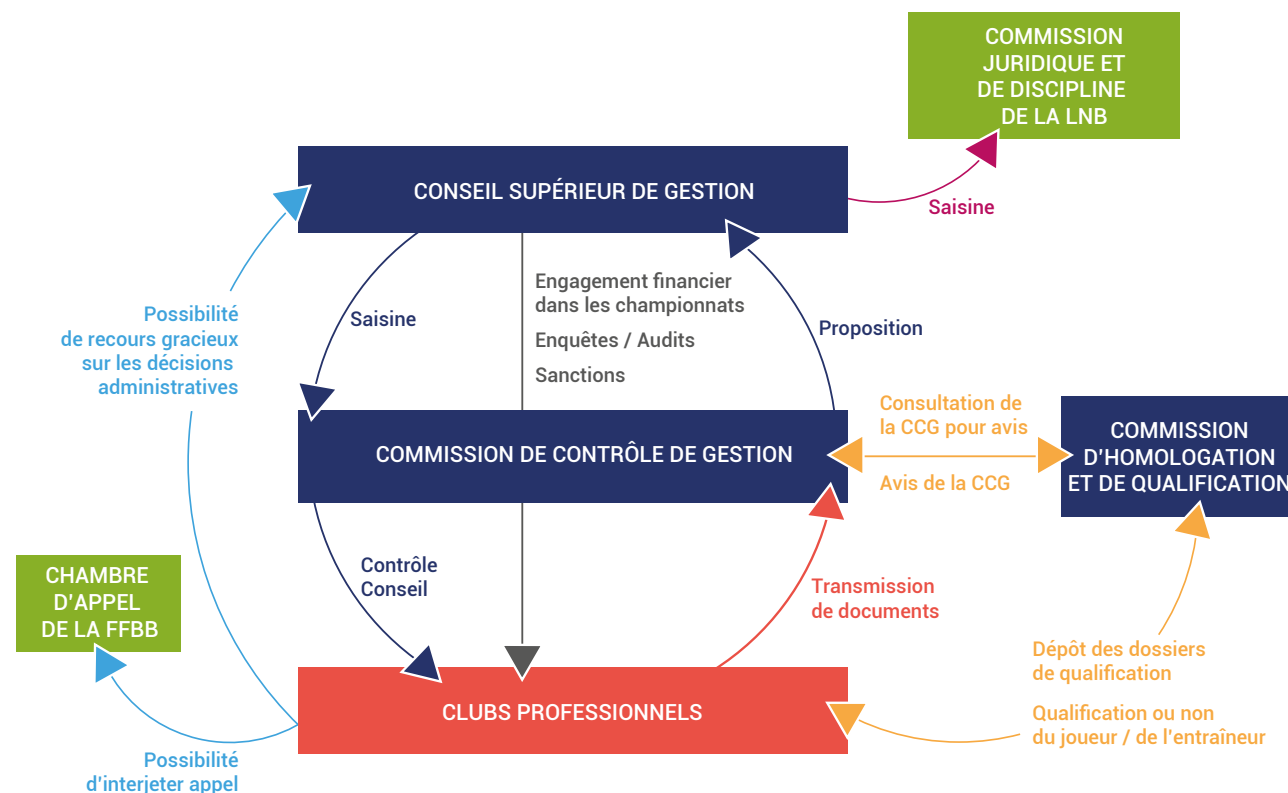


Benjamin BERNERON,
Contrôleur
de Gestion

**Référent de la
Commission
d'Homologation
et de Qualification :**



Mickaël CONTRERAS,
Directeur
Juridique



La répartition des rôles et des responsabilités entre les différentes instances de la DNCCG des clubs professionnels est précisée dans les règlements de la LNB :

1/ La Commission de Contrôle de Gestion analyse les dossiers des clubs professionnels. Elle :

- assure une mission d'information et de contrôle du respect, par les clubs, des dispositions obligatoires relatives à la tenue de la comptabilité, aux procédures de contrôle et à la production des documents prévus par les règlements
- examine la situation financière des clubs

Chaque club professionnel (évoluant en Jeep® ÉLITE ou PRO B) est reçu au moins une fois par an à la fin du championnat en mai pour permettre à la Commission de Contrôle de Gestion d'apprécier la situation financière du groupement sportif de la saison en cours, comprendre les principes de construction budgétaire de la saison à venir et valider sa participation aux compétitions organisées par la LNB.

- conduit des audits sur place et sur pièces
- fournit les éléments permettant la production du bilan et du compte de résultat du Basket Professionnel
- propose des évolutions des règlements et du plan comptable applicable au Basket Professionnel.

2/ Le Conseil Supérieur de Gestion :

- est le garant des procédures telles que définies par le Comité Directeur de la LNB
- assure une mission d'information et de contrôle en matière de gestion
- est l'instance habilitée à diligenter des contrôles (y compris sur place et sur pièces) et à prononcer des sanctions
- peut saisir toute Commission de Discipline compétente s'il a connaissance de faits ou d'éléments susceptibles de constituer un manquement aux règlements de la LNB ou de la FFBB
- assure le contrôle et l'évaluation des projets d'achat, de cession et de changement d'actionnaire des sociétés sportives.

Depuis sa création en 2003, la DNCCG a toujours souhaité délivrer une assistance et un conseil auprès des clubs professionnels, comme symbolisé par le premier « C » de son sigle. Cette mission se concrétise au quotidien par une assistance permanente sur les problématiques comptables, financières, sociales et fiscales ainsi que juridiques. Ce soutien quotidien est assuré grâce notamment à la présence au sein de la LNB des salariés permanents qui sont au contact des clubs et des membres de la Commission de Contrôle de Gestion.

3/ La Commission d'Homologation et de Qualification a pour missions :

- l'homologation des contrats de travail des joueurs et entraîneurs
- la qualification des joueurs et entraîneurs
- le conseil juridique auprès des clubs pour la rédaction des contrats et / ou sur la résolution de problématiques liées aux contrats de travail
- l'interprétation des règlements
- le contrôle relatif aux titres de séjour et immatriculation à la Sécurité Sociale des joueurs étrangers (hors UE et EEE)
- le traitement des dossiers JFL (octroi du statut et traitement des demandes de dérogation)
- l'enregistrement des documents attestant de l'éligibilité d'un joueur à prendre part aux compétitions Espoirs organisées par la LNB.

LE BILAN D'ACTIVITÉ DE LA DNCCG POUR LA SAISON 2020/2021

Activité du Conseil Supérieur de Gestion et de la Commission de Contrôle de Gestion

- **6 réunions plénières** du Conseil Supérieur de Gestion
- **9 réunions à distance** (conférence téléphonique ou consultation par e-mail)
- **La session de formation annuelle** destinée à l'ensemble des responsables administratifs et financiers des clubs de Jeep® ÉLITE et PRO B n'a pas pu être organisée à cause des restrictions sanitaires. Un support reprenant différents sujets a été envoyé aux clubs pour compenser l'annulation de cette réunion
- **Auditions** par la Commission de Contrôle de Gestion de tous les clubs évoluant en Jeep® ÉLITE et PRO B, pour présentation de l'estimé de leurs comptes au 30 juin 2021 et de leur budget prévisionnel 2021/2022

Activité de la Commission d'Homologation et de Qualification

Nombre de contrats homologués :



ont été homologués en **Jeep® ÉLITE**



ont été homologués en **PRO B**

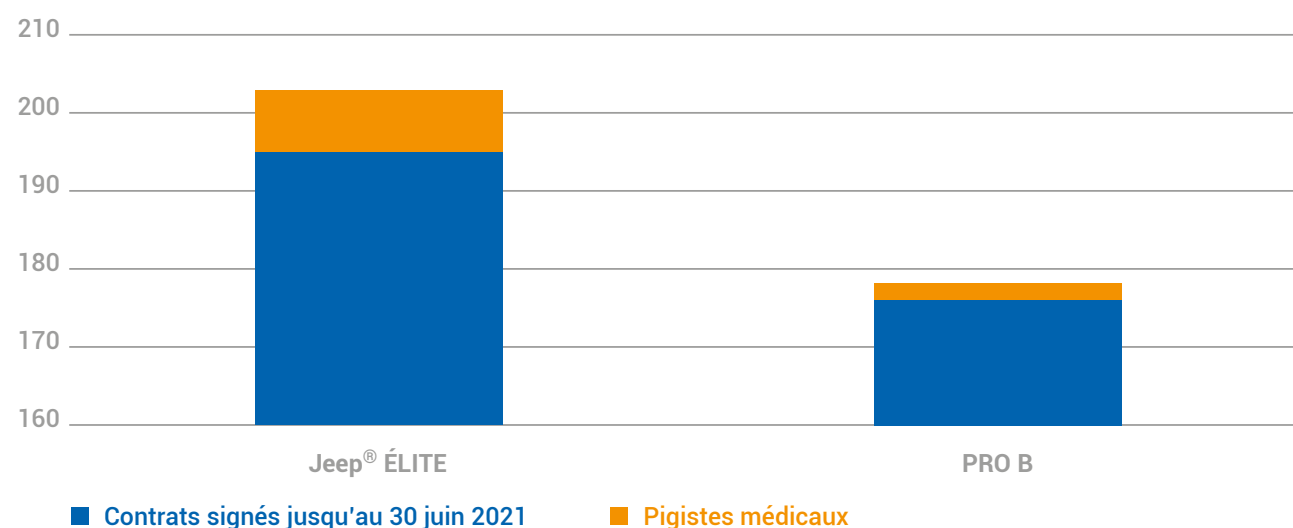


ont été homologués dans les Championnats **Jeep® ÉLITE** et **PRO B** lors de la saison 2020/2021, avec la répartition suivante :

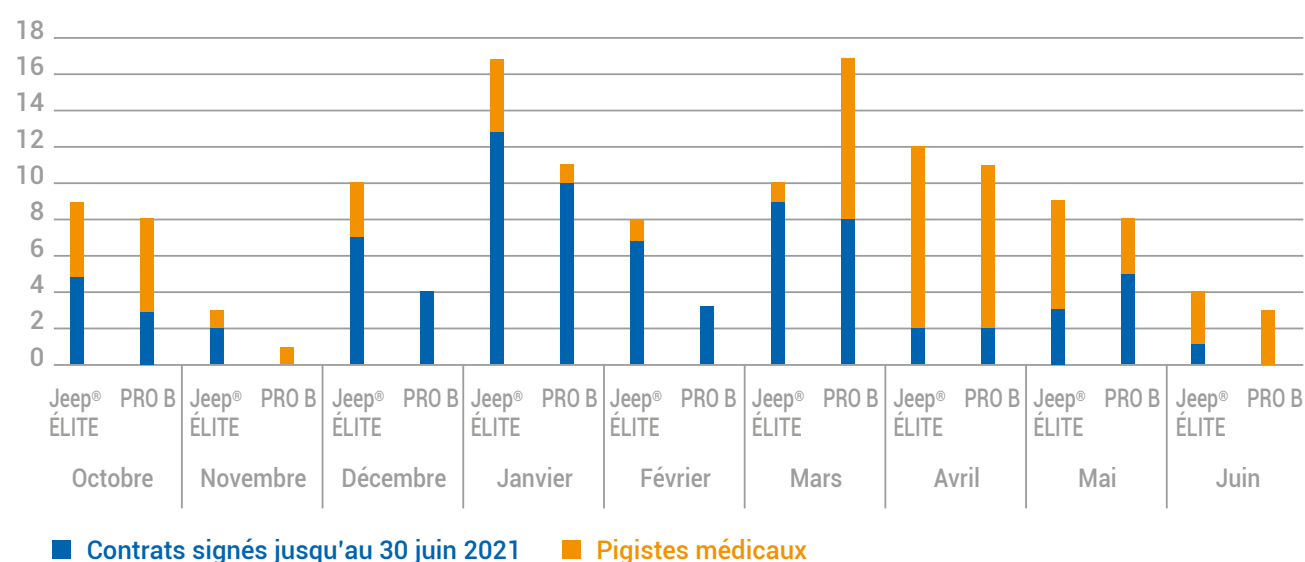
NOMBRE DE CONTRATS HOMOLOGUÉS		
	Jeep ÉLITE	PRO B
JOUEURS PROFESSIONNELS	285	244
sous contrat jusqu'au 30 juin 2021	244	211
sous contrat de pigiste médical	41	33
JOUEURS ESPOIRS	75	43
sous contrat aspirant	30	15
sous contrat stagiaire	45	28
ENTRAÎNEURS	43	41
sous contrat d'entraîneur principal	21	21
sous contrat d'entraîneur assistant	22	20

Focus sur les contrats de joueur professionnel homologués

Nombre de contrats homologués en septembre 2020



Nombre de contrats homologués entre les mois d'octobre 2020 et juin 2021



MÉTHODOLOGIE

Les données présentées dans ce rapport ont été établies à partir des informations comptables et financières fournies par les clubs professionnels qui évoluaient en Jeep® ÉLITE et PRO B sur la saison 2020/2021 (comptes clôturés au 30 juin 2021, validés par les Commissaires aux comptes, transmis au 15 septembre 2021 et saisis sur la plateforme en ligne SAP Analytics Cloud).

Conformément aux règlements de la LNB, ces comptes (bilans et comptes de résultat) ont été préparés selon les principes comptables généralement admis en France et sur la base du plan comptable imposé aux clubs par la DNCCGCP.

La présente publication fait état des comptes des groupements sportifs :

- Pour les groupements sportifs ayant créé une société pour gérer le secteur professionnel, seuls les comptes de la société sont pris en compte pour l'élaboration du présent rapport.
- Pour les autres, les comptes de l'association sont pris en compte dans leur intégralité.

Les holdings de contrôle sont exclues du périmètre de ce rapport.

Les bilans et comptes de résultats agrégés ont été obtenus par simple addition des états fournis par les clubs.

Les commentaires sur les principaux chiffres présentés le sont dans le cadre d'une analyse globale et ne sauraient donc être considérés comme systématiquement applicables à chacun des clubs composant les divisions professionnelles.

Afin de faciliter la compréhension du lecteur :

- Le poste « subventions d'exploitation » ne tient normalement pas compte des prestations payées par les collectivités qui sont classées dans le poste « sponsoring » ainsi que de l'achat de places qui est intégré dans le poste « recettes de matchs » ;
- La masse salariale tient uniquement compte de l'effectif professionnel. Toutefois, pour les clubs dont le centre de formation est rattaché à la structure professionnelle, la masse salariale tient également compte des joueurs sous contrat aspirant et stagiaire.

Il convient également de présenter quelques particularités liées aux effets de la Covid-19 sur la saison 2020/2021 :

→ Concernant les produits d'exploitation :

- Les postes « recettes de matchs » et « sponsoring » ont pu être impactés significativement en raison du nombre important de matchs qui se sont déroulés à huis clos ou en jauge limitée lors de cette saison. Après négociations avec les partenaires et les abonnés, les clubs ont, dans certains cas, adopté une politique de remboursement ;
- Pour rappel, certains clubs avaient comptabilisé des produits de « recettes de matchs » et de « sponsoring », liées aux rencontres afférentes à la saison 2019/2020 et non disputées (car la saison n'avait pas pu aller à son terme), en produits constatés d'avance, diminuant ainsi les produits sur la saison 2019/2020. Ces produits ont bien été extournés sur la saison 2020/2021, ce qui vient donc impacter à la hausse les postes de produits concernés au 30 juin 2021 ;

- Par le même procédé comptable, les clubs ont également comptabilisé des produits de « recettes de matchs » et de « sponsoring », liées aux rencontres afférentes à la saison 2020/2021 disputées à huis clos ou en jauge limitée, en produits constatés d'avance, diminuant ainsi les produits sur la saison 2020/2021, qui seront extournés dans les comptes de la saison 2021/2022 ;
- Pour la saison 2020/2021, le montant significatif du poste « Subventions d'exploitation » s'explique en grande partie par l'affectation à ce poste de deux dispositifs d'aide de l'État : le fonds de solidarité et le dispositif de compensation des pertes liées à la billetterie (portant sur le deuxième semestre de 2020) ;
- Enfin, le montant significatif du poste « reprises sur amortissements et transferts de charges » s'explique en partie par le fléchage sur ce poste du dispositif d'aide aux paiements des cotisations

et contributions sociales et, dans une moindre mesure, des indemnités de chômage partiel versées par l'État. En effet, il a été demandé aux clubs de comptabiliser ces deux dispositifs en transferts de charges lors de la clôture des comptes au 30 juin 2021.

→ Concernant les charges sociales d'exploitation :

- Le poste « charges sociales » a également pu être impacté par le dispositif d'exonération partielle de charges patronales proposé par l'Etat tout au long de la saison 2020/2021 ;
- Enfin, face à l'incertitude du respect de la part des partenaires des règlements de certaines échéances, les clubs ont pu enregistrer dans le poste « dotations aux amortissements et aux provisions » de leurs comptes au 30 juin 2021 des provisions pour risques qui seront reprises sur la saison 2021/2022 si le risque est dévalué ou devenu inexistant.

CLÉS D'ANALYSE

Périmètre d'analyse pour la saison 2020/2021

Le périmètre d'analyse porte sur les mêmes 36 clubs professionnels que lors de la saison 2019/2020.

Pour rappel, l'Assemblée Générale de la LNB du 27 mai 2020 avait décidé que la saison 2019/2020 était figée et que la saison 2020/2021 serait une nouvelle saison avec 18 équipes en Jeep® ELITE et 18 en PRO B sans promotion ni relégation.

Répartition géographique des clubs pour la saison 2020/2021



Données relatives à la forme juridique et aux centres de formation au 30 juin 2021

	Forme juridique	Capital social (arrondis)	Centre de formation agréé sur la saison 2020/2021?	Centre de formation porté par la structure professionnelle du club ?
BOULAZAC BASKET DORDOGNE	SASP	400 000 €	oui	oui
JL BOURG BASKET	SASP	274 000 €	oui	oui
ELAN CHALON	SEM	733 000 €	oui	oui
CHAMPAGNE BASKET	SAS	470 000 €	oui	non
CHOLET BASKET	SASP	135 000 €	oui	oui
JDA DIJON BASKET	SASP	1 159 000 €	oui	non
BCM GRAVELINES DUNKERQUE	SEM	42 000 €	oui	non
LDLC ASVEL	SAS	1 033 000 €	oui	non
LE MANS SARTHE BASKET	SEM	505 000 €	oui	oui
ESSM LE PORTEL	SASP	440 000 €	oui	non
LIMOGES CSP	SASP	354 000 €	oui	oui
METROPOLITANS 92	SASP	1 037 000 €	oui	oui
AS MONACO BASKET	SAM*	150 000 €	oui	non
NANTERRE 92	SAS	56 000 €	oui	non
ORLÉANS LOIRET BASKET	SEM	170 000 €	oui	oui
ELAN BÉARNAIS PAU LACQ ORTHEZ	SASP	621 000 €	oui	oui
CHORALE DE ROANNE	SAOS	38 000 €	oui	non
SIG STRASBOURG	SASP	400 000 €	oui	oui

*Société Anonyme Monégasque

	Forme juridique	Capital social (arrondis)	Centre de formation agréé sur la saison 2020/2021?	Centre de formation porté par la structure professionnelle du club ?
AIX MAURIENNE SAVOIE BASKET	SASP	125 000 €	oui	oui
ANTIBES SHARKS	SASP	500 000 €	oui	oui
ADA BLOIS BASKET 41	SASP	250 000 €	oui	oui
ASC DENAIN VOLTAIRE PH	Association		non	
ALM EVREUX BASKET EURE	SEM	160 000 €	oui	oui
FOS PROVENCE BASKET	Association		oui	oui
BC GRIES OBERHOFFEN	Association		oui	oui
LILLE MÉTROPOLE BASKET CLUB	SASP	80 000 €	oui	oui
SLUC NANCY BASKET	SASP	500 000 €	oui	non
NANTES BASKET HERMINE	SAS	243 000 €	oui	non*
PARIS BASKETBALL	SASP	612 000 €	oui	non
POITIERS BASKET 86	SASP	256 000 €	oui	oui
BÉLIERS DE KEMPER	SASP	204 000 €	oui	non
ROUEN MÉTROPOLE BASKET	SAS	177 000 €	oui	oui
SAINT-CHAMOND BASKET VALLÉE DU GIER	Association		non	
SAINT-QUENTIN BASKET-BALL	SASP	99 000 €	non	
BC SOUFFELWEYERSHEIM	Association		non	
JA VICHY-CLERMONT MÉTROPOLE	SASP	100 000 €	oui	oui

*Contrats aspirants et stagiaires pris en charge financièrement par la structure professionnelle

RÉSULTATS SPORTIFS 2020/2021

Palmarès de la saison 2020/2021

Champion de France Jeep® ÉLITE :
LDLC ASVEL

Champion de France PRO B :
Fos Provence Basket

Vainqueur de la Coupe de France :
LDLC ASVEL

Vainqueur de la Leaders Cup PRO B :
Fos Provence Basket

Promu en Betclic ÉLITE :
Fos Provence Basket, Paris Basketball

Promus en PRO B :
**Saint-Vallier Basket Drôme,
Tours Métropole Basket**

Relégué en PRO B :
Elan Chalon, Boulazac Basket Dordogne

Relégué en NM1 :
Poitiers Basket 86

Clubs engagés en Coupes d'Europe pour la saison 2020/2021 :

- en Euroleague :
LDLC ASVEL
- en Eurocup :
**JL Bourg Basket, Metropolitans 92,
AS Monaco Basket, Nanterre 92**
- en Basketball Champions League :
**Cholet Basket, JDA Dijon Basket,
Limoges CSP, SIG Strasbourg**



Compte de résultat cumulé de la Jeep® ÉLITE (en K€)

Jeep® ÉLITE	Réalisé 30/06/21	%	Réalisé 30/06/20	%	Évolution Globale	
Produits d'exploitation						
Recettes de match	4 474	5%	13 945	15%	-9 471	-68%
Droits TV	2 080	3%	2 967	3%	-887	-30%
Sponsoring	36 957	44%	45 700	49%	-8 743	-19%
<i>dont sponsors privés</i>	29 821	35%	39 203	42%	-9 382	-24%
<i>dont sponsors publics</i>	7 136	9%	6 497	7%	639	10%
Subventions	25 692	30%	18 223	19%	7 469	41%
Reprises sur amortissement / transfert de charges	11 782	14%	8 690	9%	3 091	36%
Autres produits	3 574	4%	4 412	5%	-837	-19%
Total produits d'exploitation	84 560	100%	93 937	100%	-9 378	-10%
Charges d'exploitation						
Autres achats et charges externes	31 321	36%	35 212	36%	-3 891	-11%
Impôts et taxes	2 284	2%	2 648	3%	-364	-14%
Salaires bruts	42 716	49%	42 214	44%	502	1%
Charges sociales	8 911	10%	13 389	14%	-4 478	-33%
Autres charges	452	1%	921	1%	-469	-51%
Dotation aux amortissements et provisions	1 764	2%	2 504	3%	-740	-30%
Total charges d'exploitations	87 448	100%	96 888	100%	-9 440	-10%
Résultat d'exploitation	-2 888		-2 950		63	
Résultat financier	-90		-114		24	
Résultat exceptionnel	1 978		3 594		-1 617	
Impôts sur les bénéfices	-39		41		-81	
Bénéfices ou pertes	-961		488		-1 449	

Les produits d'exploitation et les charges d'exploitation en forte baisse

Les produits d'exploitation connaissent une baisse de 10 % par rapport à la saison 2019/2020 et de 12 % si la comparaison est faite par rapport à une saison classique sans survenance d'événements exceptionnels (saison 2018/2019).

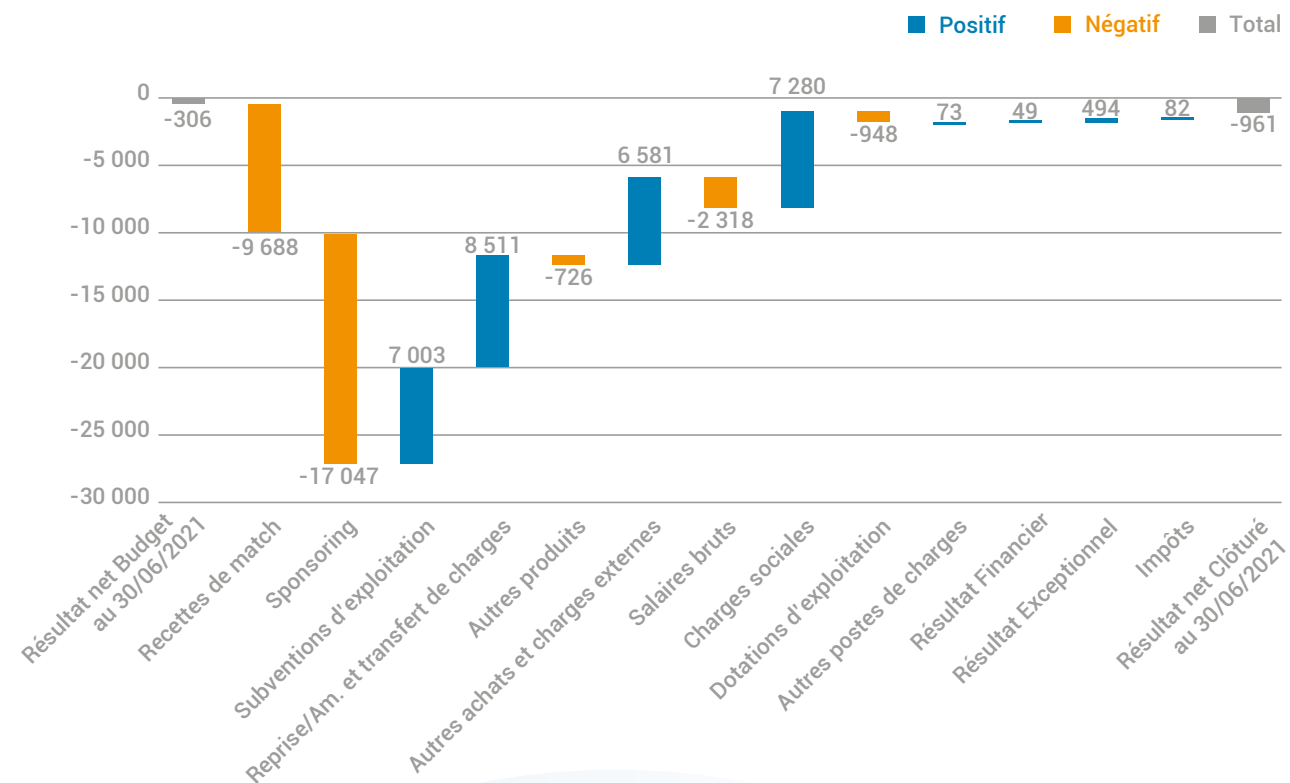
L'impact du Covid-19 se fait ressentir sur la majorité des postes et plus particulièrement au niveau des recettes de matchs, qui perdent 68 % de leur valeur, par rapport à la saison 2019/2020 déjà elle-même tronquée de trois mois de compétition. Le sponsoring est également fortement impacté avec un recul de 19 % (soit -8,7 millions d'euros) et même -23 % par rapport à la saison 2018/2019. La baisse des produits d'exploitation reste malgré tout limitée, grâce aux subventions d'exploitation qui ont augmenté de 7,5 millions d'euros et des transferts de charges qui découlent le plus souvent des dispositifs d'aides de l'État.

La diminution des produits d'exploitation est corrélée à la baisse équivalente du total des charges d'exploitation. En effet, l'ensemble des charges a connu une baisse significative, excepté la masse salariale qui reste stable. Cette diminution est notamment portée par une économie de près de 4 millions d'euros sur le poste « *Autres achats et charges externes* », principalement due à la tenue des matchs à huit clos ou en jauge réduite, ainsi qu'une baisse de près de 33 % sur les charges sociales.

Exploitation et résultat net

Comme pour les saisons précédentes, le résultat d'exploitation de la Jeep® ÉLITE présente une perte (-2,9 millions d'euros). C'est le résultat exceptionnel qui permet de compenser une partie de ces pertes pour découler sur un résultat net déficitaire de 961 K€ sur la saison 2020/2021.

Impact de la Covid-19 (en K€)



La saison 2020/2021 a été marquée par la pandémie mondiale liée à la Covid-19 entraînant des conséquences financières importantes pour les clubs professionnels, à l'instar de la fin de saison 2019/2020.

Afin d'étudier les principaux effets de la Covid-19 et de souligner la singularité de cette saison, il convient d'analyser l'évolution des principaux postes entre les budgets 2020/2021 (transmis au mois de septembre 2020 à la DNCCGCP), ne tenant pas compte des restrictions liées à la Covid-19, et les comptes clôturés au 30 juin 2021 impactés par les effets de cette pandémie :

- **Recettes de matchs :** Ce poste affiche une baisse de 9,7 millions d'euros entre les recettes prévues en début de saison et les recettes constatées en fin de saison. Cette baisse s'explique logiquement par le fait que les matchs se soient déroulés à huis clos ou en jauge réduite ;
- **Sponsoring :** La baisse très significative de 17 millions d'euros de ce poste s'explique également par les matchs à huis clos et en jauge réduite. En effet, une partie significative des prestations prévues dans les contrats de sponsoring sont liées à l'organisation des matchs, notamment à travers des prestations d'hospitalité des partenaires. Cette baisse peut néanmoins être relativisée par l'importance du montant global du sponsoring de la division et permet de souligner, comme la saison dernière, l'important soutien

des partenaires privés des clubs qui n'ont pas systématiquement demandé de remboursement ou d'avoir pour les prestations non délivrées ;

- **Transferts de charges :** La hausse de 8,6 millions d'euros du poste de transferts de charges est en grande partie justifiée par les indemnités versées par l'État Français dans le cadre du dispositif d'activité partielle renforcé, ainsi que par les aides au paiement des cotisations et contributions sociales ;
- **Autres achats et charges externes :** Les économies réalisées sur ce poste de charges, à hauteur de 6,6 millions d'euros, sont directement liées à la configuration des matchs à huis clos ou en jauge réduite qui a entraîné une baisse des frais d'organisation de match à domicile ;
- **Charges sociales :** L'État a également reconduit sur la saison 2020/2021 le dispositif d'exonérations partielles de charges patronales qui avait été mis en place sur la période février-mai 2020. Ce dispositif d'aide permet d'expliquer les économies de charges sociales réalisées à hauteur de 7,3 millions d'euros ;

Les autres évolutions liées à la Covid-19 seront présentées de manière détaillée au fur et à mesure de l'analyse des différents postes dans ce rapport.

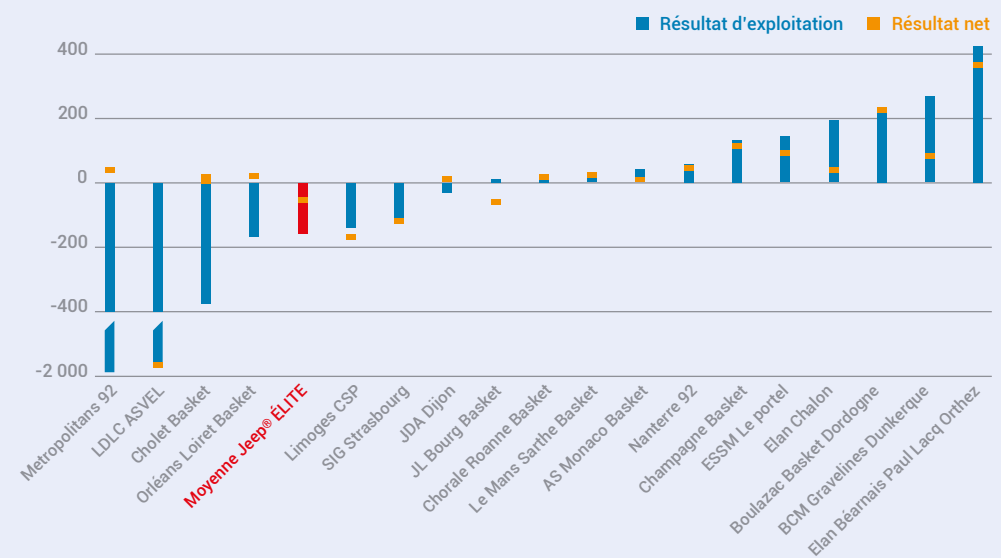


La Jeep® ÉLITE présente donc un résultat net cumulé négatif de près d'un million d'euros au 30 juin 2021. Le rôle salvateur de l'État apparaît comme une évidence à travers les différentes mesures de soutien au sport professionnel qui

ont permis aux clubs de compenser les pertes de recettes engendrées par la crise sanitaire. Retraité des aides de l'État, la division aurait présenté une perte de près de 23 millions d'euros.

Résultats et situation nette de la Jeep® ÉLITE

Résultat d'exploitation par club pour la saison 2020/2021 (en K€)

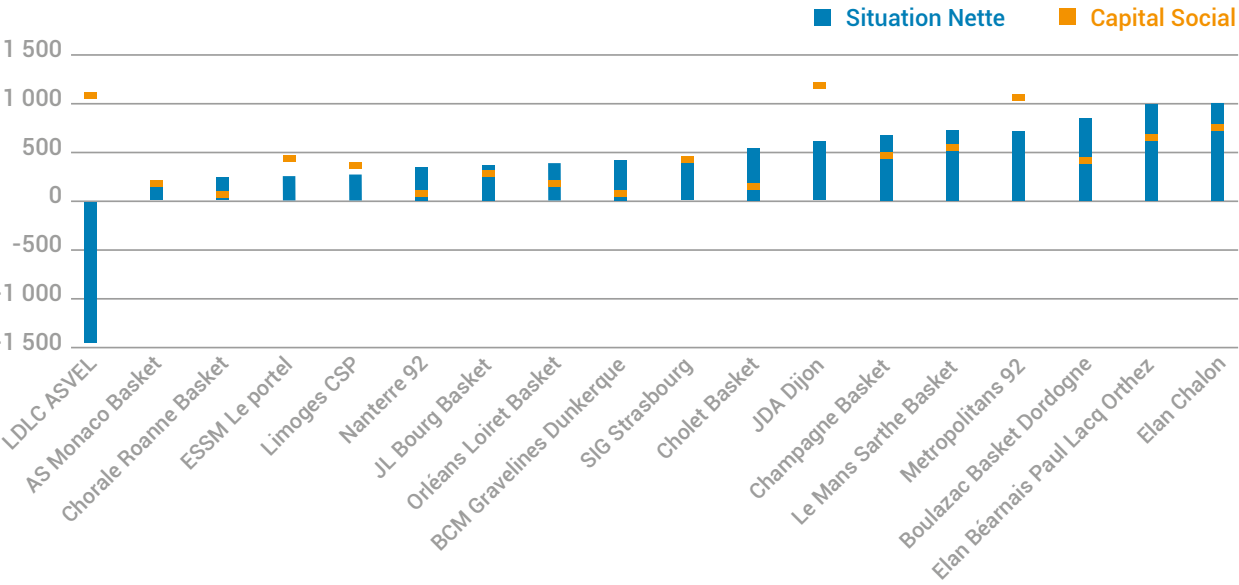


Deux clubs, LDLC ASVEL et METROPOLITANS 92, présentent des pertes d'exploitation significatives et cumulent à eux deux -3,6 millions d'euros en résultat d'exploitation, expliquant ainsi en grande partie la perte de 2,9 millions d'euros sur l'ensemble de la division. Les autres clubs ont un résultat d'exploitation qui varie entre -377 K€ et 425 K€.

Onze clubs sur dix-huit présentent une exploitation à l'équilibre ou en bénéfice, avec un résultat net du même ordre pour dix d'entre eux. Par ailleurs, sur les sept clubs qui présentent une exploitation déficitaire, quatre ont finalement un résultat net positif par l'effet des produits exceptionnels.

La Jeep® ÉLITE présente donc un résultat net déficitaire à hauteur de 961 K€ sur la saison 2020/2021.

Situation nette et capital social par club (en K€)

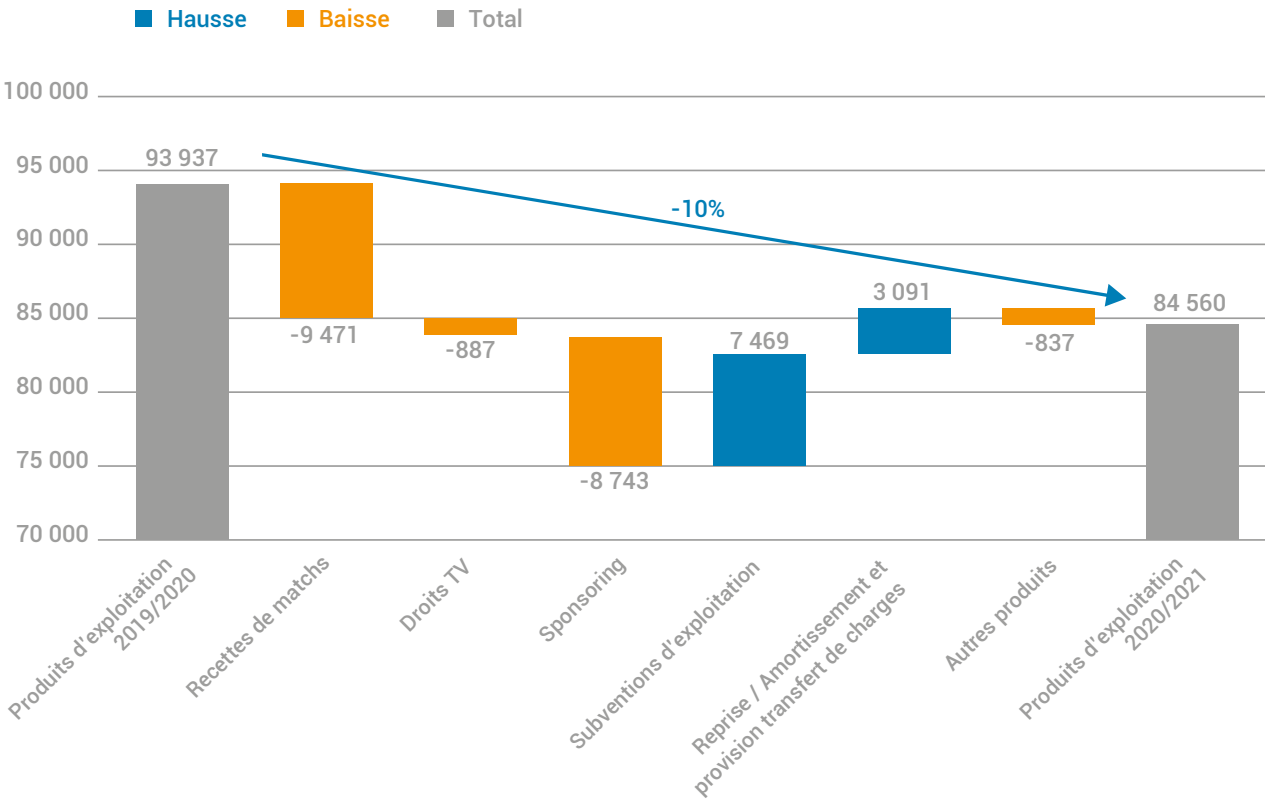


La situation nette consolidée de la Jeep® ÉLITE au 30 juin 2021 reste stable par rapport à la saison précédente, à hauteur de 7,4 millions d’euros. En effet, le résultat net déficitaire de la division est compensé par deux augmentations de capital (Elan Chalon et Elan Bernais Pau Lacq Orthez).

Le graphique ci-dessus témoigne de la solidité de la situation financière des clubs de l’élite du basket français et de leur pérennité avec des situations nettes confortables. Un seul club présente une situation nette négative (LDLC ASVEL), expliquée en totalité par le résultat net de cette saison.

Les produits d’exploitation

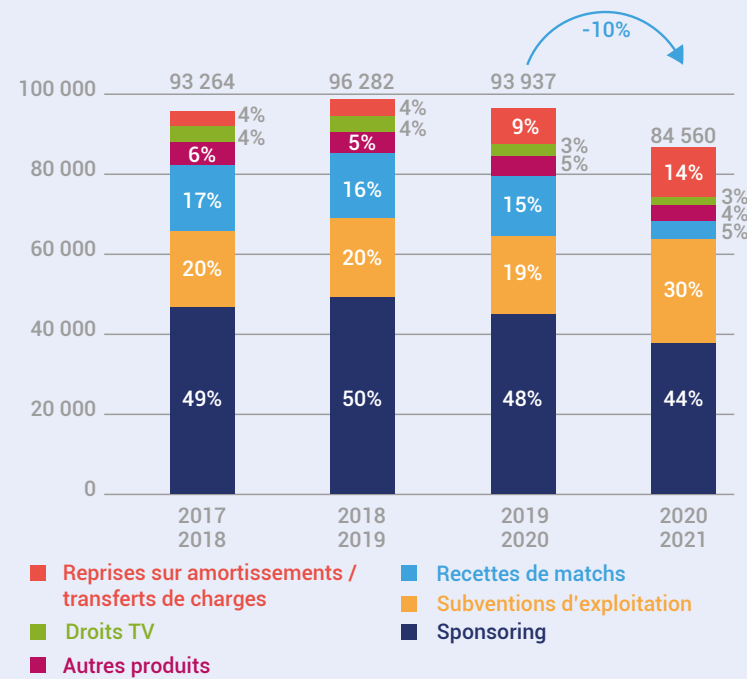
Évolution des produits d’exploitation (en K€)



La décroissance de 10 % des produits d’exploitation s’explique par la saison disputée dans sa grande majorité à huis clos ou avec des jauges d’accueil du public très réduites ayant pour conséquence un manque à gagner de près de 9,5 millions d’euros concernant les recettes de matchs et de près de 8,8 millions d’euros pour le sponsoring.

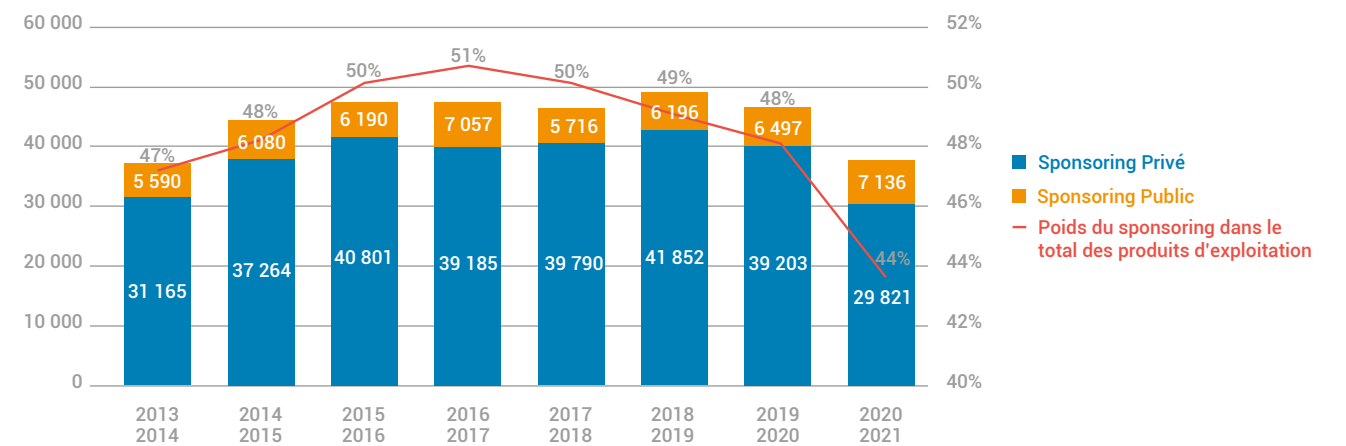
La présence des aides de l’État se caractérise par une forte augmentation du poste « Subventions d’exploitation » (fonds de solidarité et dispositif de compensation partielle de billetterie) ainsi que du poste « Reprise sur amortissement et transfert de charges » (indemnité chômage partielle et aide au paiement des cotisations et contributions sociales), permettant ainsi de limiter les impacts négatifs de la crise sanitaire.

Évolution de la répartition des produits d'exploitation (en K€)



Les deux dernières saisons ont été impactées par la Covid-19 et les poids des différents postes de produits se retrouvent fortement perturbés. Ainsi, les recettes de matchs, qui pèsent à hauteur de 16 % sur une saison dite « classique », ne représentent plus que 5 % des produits d'exploitation cette saison. Il en est de même pour le poste « Sponsoring » qui voit sa représentativité passer de 50 % à 44 %. À l'inverse, les « Subventions d'exploitation » et le poste « Reprises sur amortissements et transferts de charges » occupent des poids plus importants pour les raisons évoquées précédemment.

Évolution des produits de sponsoring (en K€)

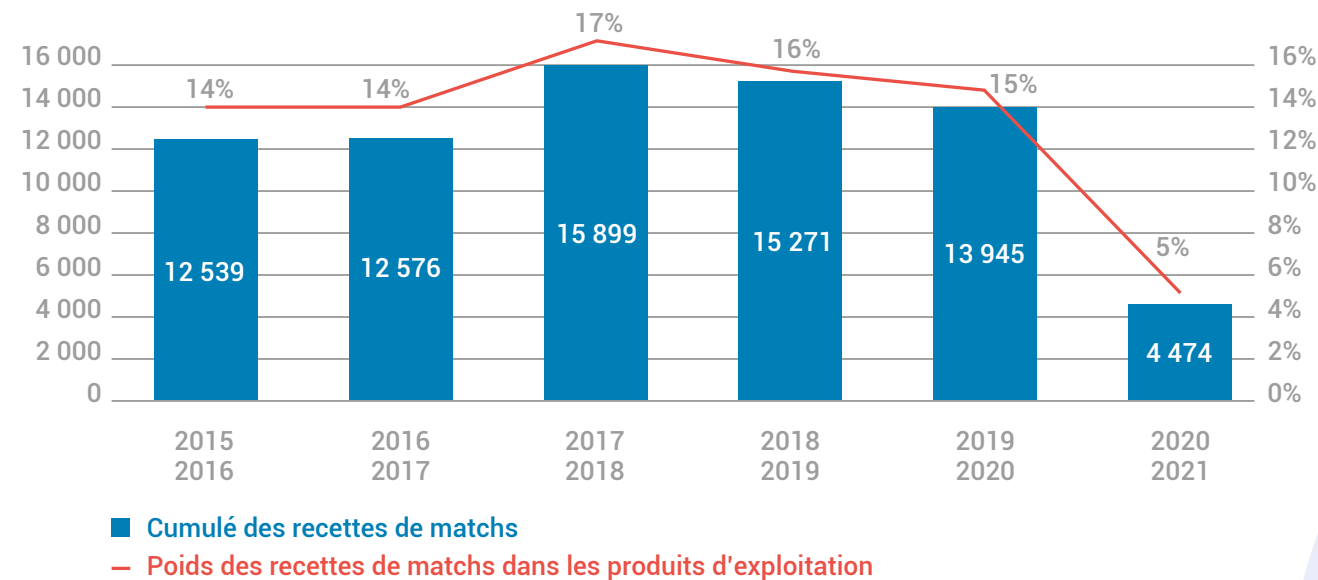


Le poste « Sponsoring », qui s'établissait depuis cinq saisons à plus de 45 millions d'euros, chute significativement sur la saison 2020/2021 à hauteur de 37 millions d'euros. Le déroulement des matchs à huis clos ou en jauge partielle limitant fortement la visibilité des sponsors ainsi que la non-réalisation des prestations telles que le réceptif VIP expliquent ce recul important.

Cependant, comme pour la saison précédente, il convient de souligner le soutien des partenaires privés qui, malgré la situation économique et sanitaire, ont de nouveau témoigné leur attachement auprès des clubs, alors même que des scénarios financiers bien plus dégradés étaient envisageables sur ce poste.

Il est important de noter que le sponsoring public, provenant des collectivités, n'a de son côté pas connu de baisse, témoignant également du soutien important des partenaires publics.

Évolution des recettes de matchs - toutes compétitions confondues (en K€)

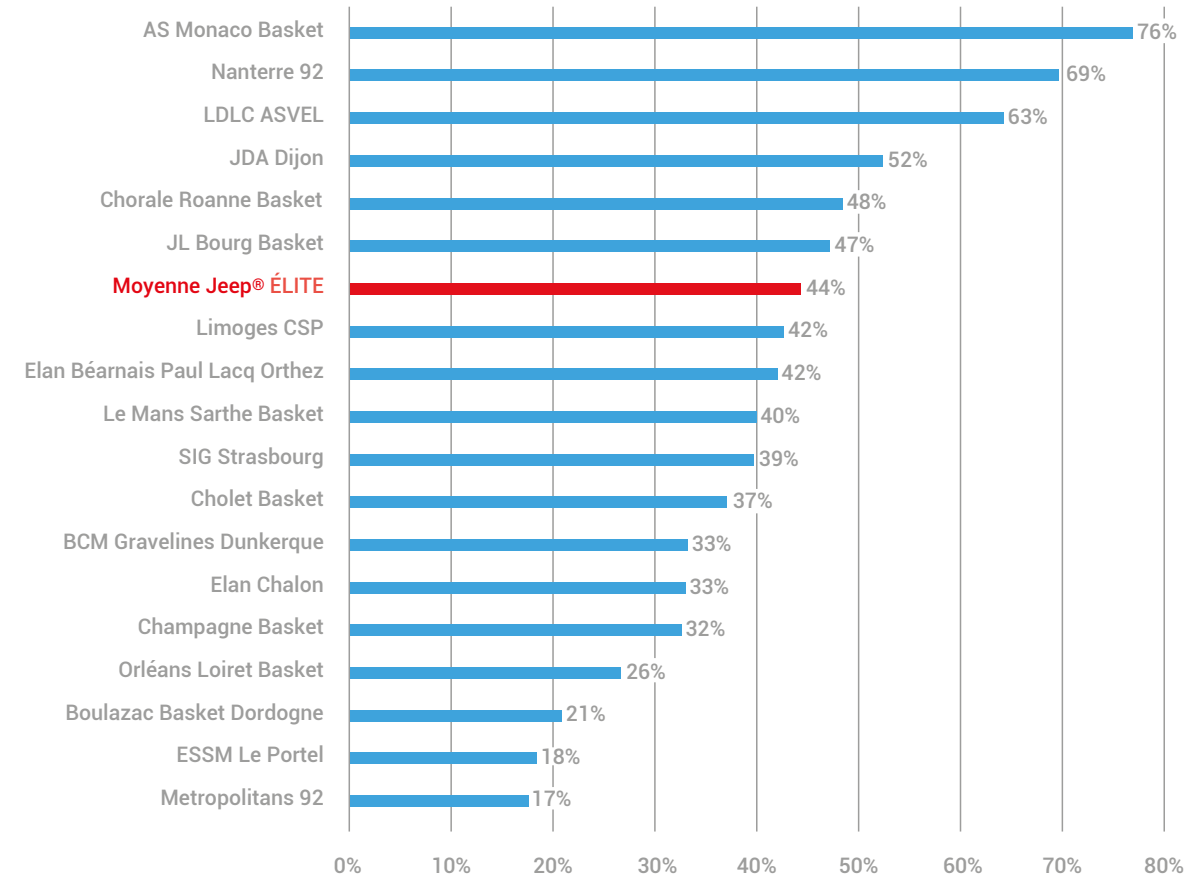


Fort logiquement, les recettes de matchs sont directement impactées par la situation sanitaire et le déroulement d'une grande partie de la saison à huis clos. Ainsi, le poste a généré 4,5 millions de produits sur la saison 2020/2021 contre 15 millions d'euros en moyenne sur les trois saisons précédentes.

Il convient de noter que cette baisse des recettes de matchs reflète non seulement l'absence de recette guichet lors des matchs disputés à huis clos ou à jauge très réduite, mais également une politique de remboursement des abonnés et des partenaires menée par les clubs. Cette saison encore, comme lors de la saison 2019/2020, certains d'entre eux, afin de soutenir financièrement leurs clubs, ont fait le choix de ne pas solliciter ce remboursement.



Poids du sponsoring par club



Comme chaque saison, le poids du sponsoring dans les produits d'exploitation des différents clubs est très hétérogène.

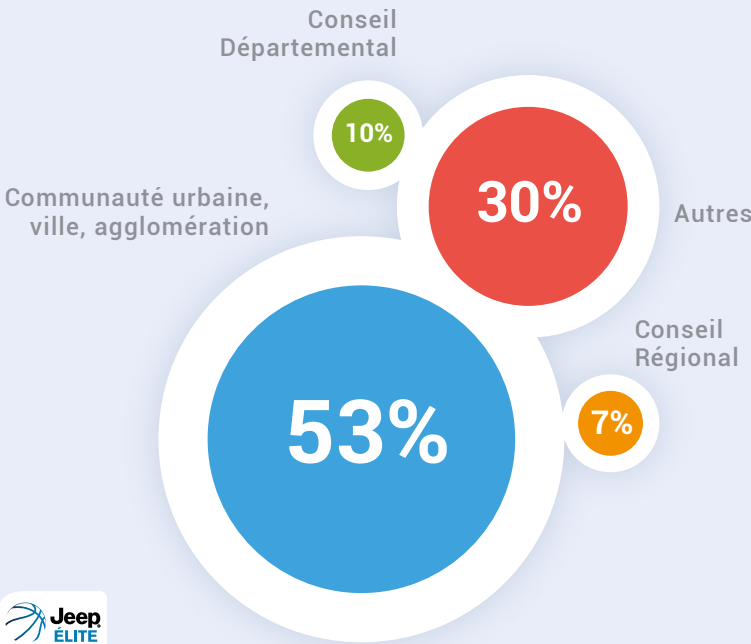
En effet, certains clubs voient leurs produits d'exploitation reposer en grande partie sur le sponsoring (AS Monaco Basket jusqu'à 76 %) alors qu'il est très peu développé sur d'autres clubs (17 % pour le club Metropolitans 92). Ces données

sont à nuancer du fait de la baisse du poids du poste « *Sponsoring* » dans la répartition des produits d'exploitation des clubs cette saison, mais permettent cependant de mettre en avant la différence des modèles économiques.

La moyenne sur la division s'établit à 44 % contre 49 % la saison dernière.



Répartition des subventions d'exploitation



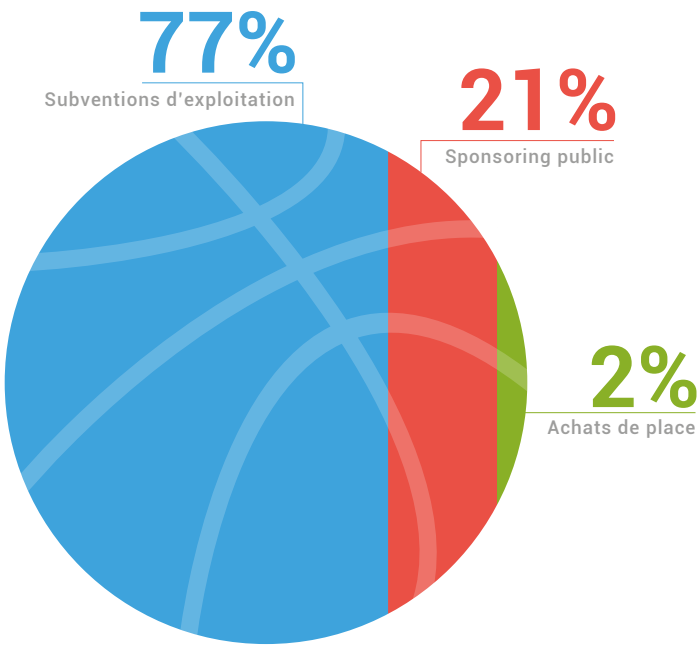
Les aides de l'État liées à la Covid-19 sont venues gonfler les subventions, engendrant une hausse de près de 7 millions d'euros soit 40 % de la valeur totale de la saison précédente. Ces aides, fléchées dans la catégorie « Autres », soit 30 % du poste « *Subventions d'exploitation* », correspondent aux fonds de solidarité et au dispositif de compensation partielle de billetterie.

La répartition des subventions d'exploitation reçues par les clubs de Jeep® ÉLITE confirme que celles-ci proviennent encore en grande partie des acteurs publics locaux (communautés urbaines, villes, agglomérations) démontrant une nouvelle fois l'attachement de ces collectivités au développement de leurs clubs respectifs évoluant en Jeep® ÉLITE.

Aide des collectivités

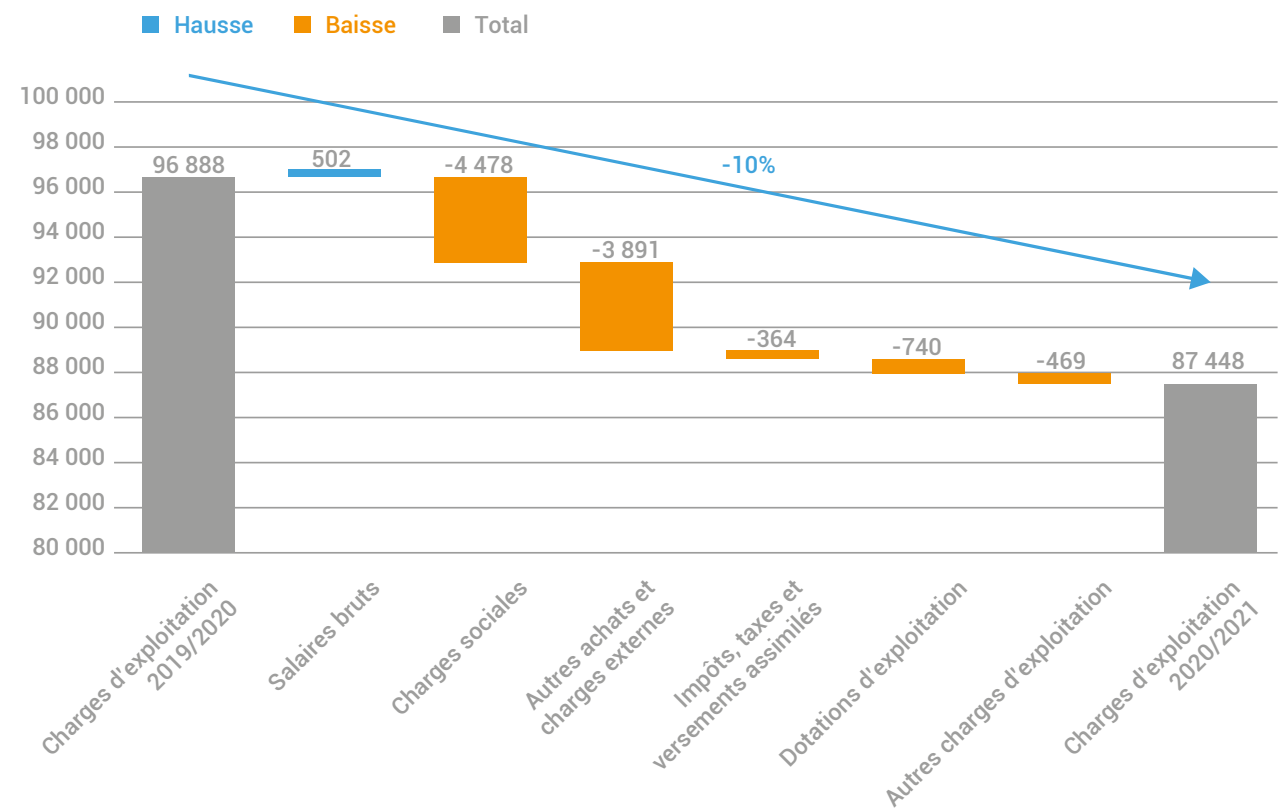
Comme évoqué précédemment, les subventions d'exploitation ont fortement augmenté et leur poids dans le cumul des aides publiques s'avère plus important.

En toute logique, les matchs étant joués sans public durant la majorité de la saison, les collectivités n'ont pas pu acheter autant de places que les saisons précédentes. Le sponsoring public s'est quant à lui maintenu avec un effort réalisé par les clubs pour assurer une visibilité aux partenaires publics.



Les charges d'exploitation

Évolution des charges d'exploitation (en K€)



Les charges d'exploitation de la Jeep® ÉLITE au 30 juin 2021 s'élèvent à 87,4 millions d'euros contre 96,9 millions d'euros au 30 juin 2020 soit une baisse de près de 9,8 %. L'ensemble des postes de charges a connu une baisse cette saison mis à part le poste « Salaires bruts », légèrement supérieur à la saison précédente.

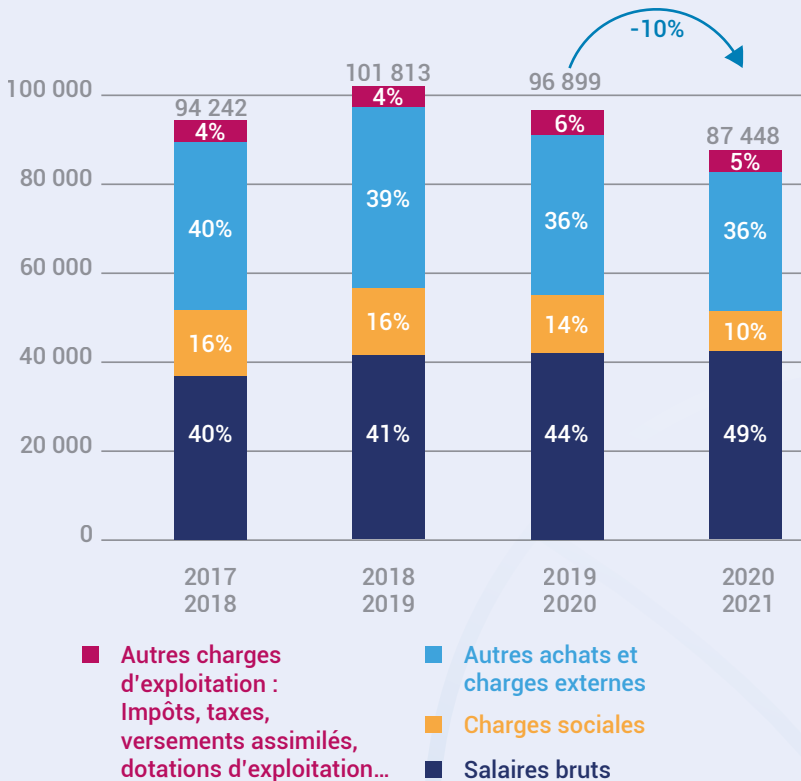
Les postes « Charges sociales » et « Autres achats et charges externes » présentent les baisses les plus marquées, dans la continuité de la saison précédente du fait des exonérations de charges sociales d'une part et des économies réalisées sur l'organisation des matchs à domicile expliquées par le déroulement des matchs à huis clos (ou en jauge partielle) d'autre part.

Évolution de la répartition des charges d'exploitation (en K€)

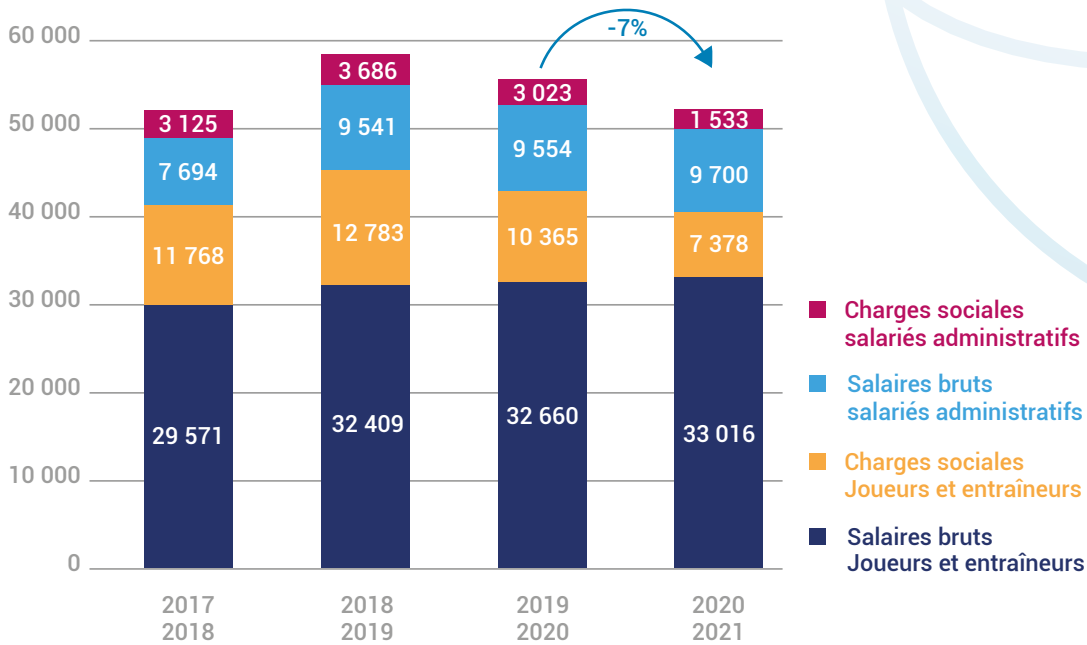
A l'instar des produits d'exploitation, la répartition des charges d'exploitation a changé significativement au cours des deux dernières saisons du fait de l'impact de la Covid-19.

Le poste « Salaires bruts » reste stable en valeur à hauteur de 43 millions d'euros depuis trois saisons, mais occupe une part plus importante dans la répartition des charges d'exploitation au détriment des charges sociales (-6 points par rapport à la saison 2018/2019) du fait des exonérations de charges mises en place par l'État qui viennent minorer ce poste.

Quant à la part des autres achats et charges externes, elle est restée stable sur la dernière saison en représentant toujours 36 %.



Évolution de la masse salariale (en K€)



Entre la saison 2017/2018 et la saison 2018/2019, les salaires et les charges sociales pour les joueurs et entraîneurs avaient significativement augmenté (+9,5 %) au sein de la Jeep® ÉLITE.

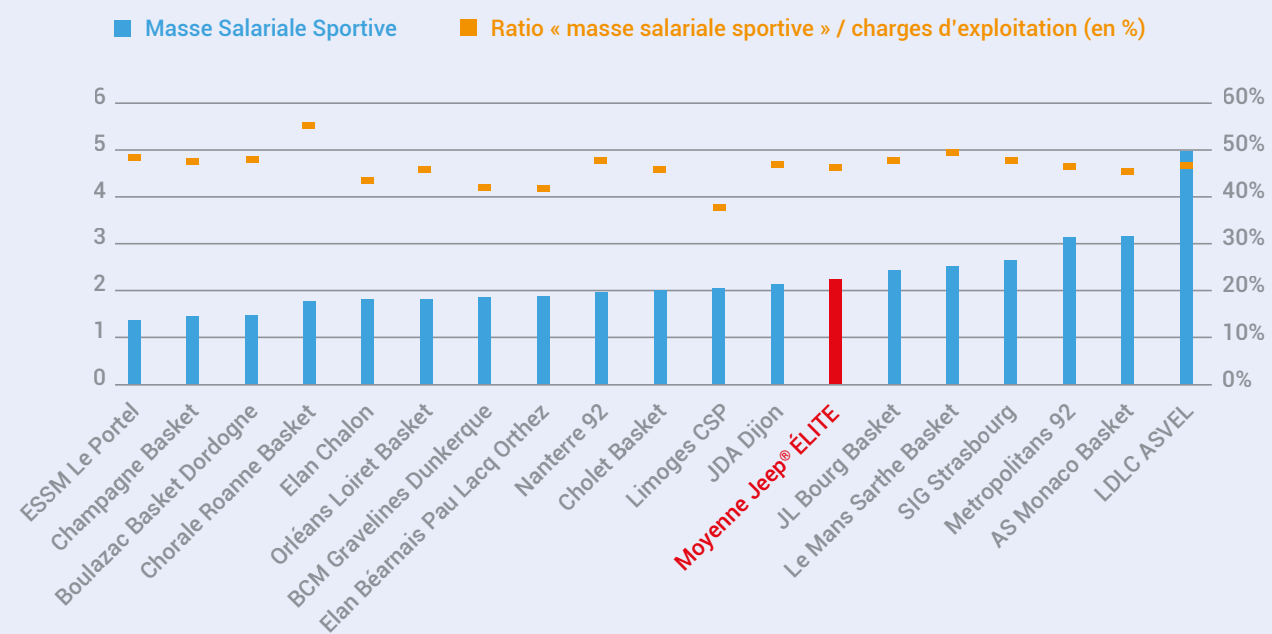
Les salaires bruts, aussi bien pour les catégories joueurs et entraîneurs que pour les salariés administratifs, se sont ensuite stabilisés sur les trois dernières saisons et n'ont pas connu de baisse malgré la crise économique et sanitaire. Globalement sur la division, les clubs ont fait le choix de maintenir leurs masses salariales

dans une logique d'ambitions sportives et de structuration administrative du club.

Le sport est une industrie de main d'œuvre par excellence qui s'illustre parfaitement par la représentativité des salaires bruts et charges sociales dans la contribution aux charges d'exploitation à hauteur de 59 % (soit près des deux tiers des charges d'exploitation). On note une dispersion des clubs comprises entre 54 % et 66 %.



Masse salariale sportive - Charges sociales comprises (en M€)



Cette saison, seuls six clubs de Jeep® ÉLITE possèdent une masse salariale supérieure à la moyenne de la division, contre huit clubs la saison précédente, ce qui est révélateur d'un écart croissant entre les masses salariales les plus importantes et le reste de la division.

La masse salariale sportive du club LDLC ASVEL (4,96 millions d'euros) représente plus de trois fois celle du club ESSM LE PORTEL (1,37 million d'euros), mettant en avant des forces en présence bien différentes.

La masse salariale sportive représente en moyenne 46 % des charges d'exploitation sur la

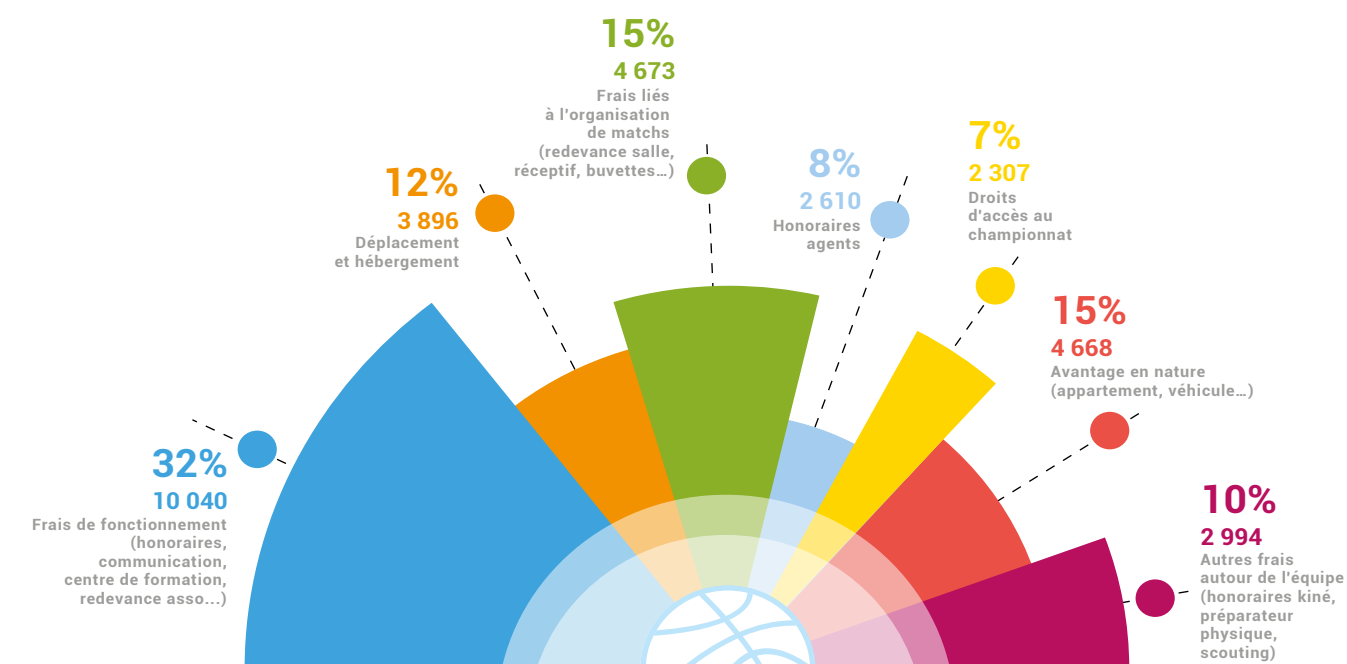
saison 2020/2021 : 38 % pour les salaires bruts et 8 % pour les charges sociales.

Le ratio des salaires bruts joueurs et entraîneurs rapporté aux charges d'exploitation s'élève à 38 % cette saison (34 % sur une saison non impactée par la Covid-19). Ce poids est plus significatif cette saison du fait des économies réalisées sur les autres postes importants des charges d'exploitation tels que les charges sociales et autres achats et charges externes.

On note également une forte hétérogénéité entre les clubs avec une disparité allant de 31 % à 46 %.

Par comparaison avec les autres grandes disciplines sportives en France, le ratio salaires bruts du secteur sportif professionnel rapporté aux charges d'exploitation s'établit à 36 % au football (Ligue 1 Uber Eats) et 39 % au rugby (Top 14). Comparaison faite avec les données de la saison 2018/2019 pour la Ligue 1 et de la saison 2019/2020 pour le Top 14.

Focus sur la répartition des autres achats et charges externes (en K€)



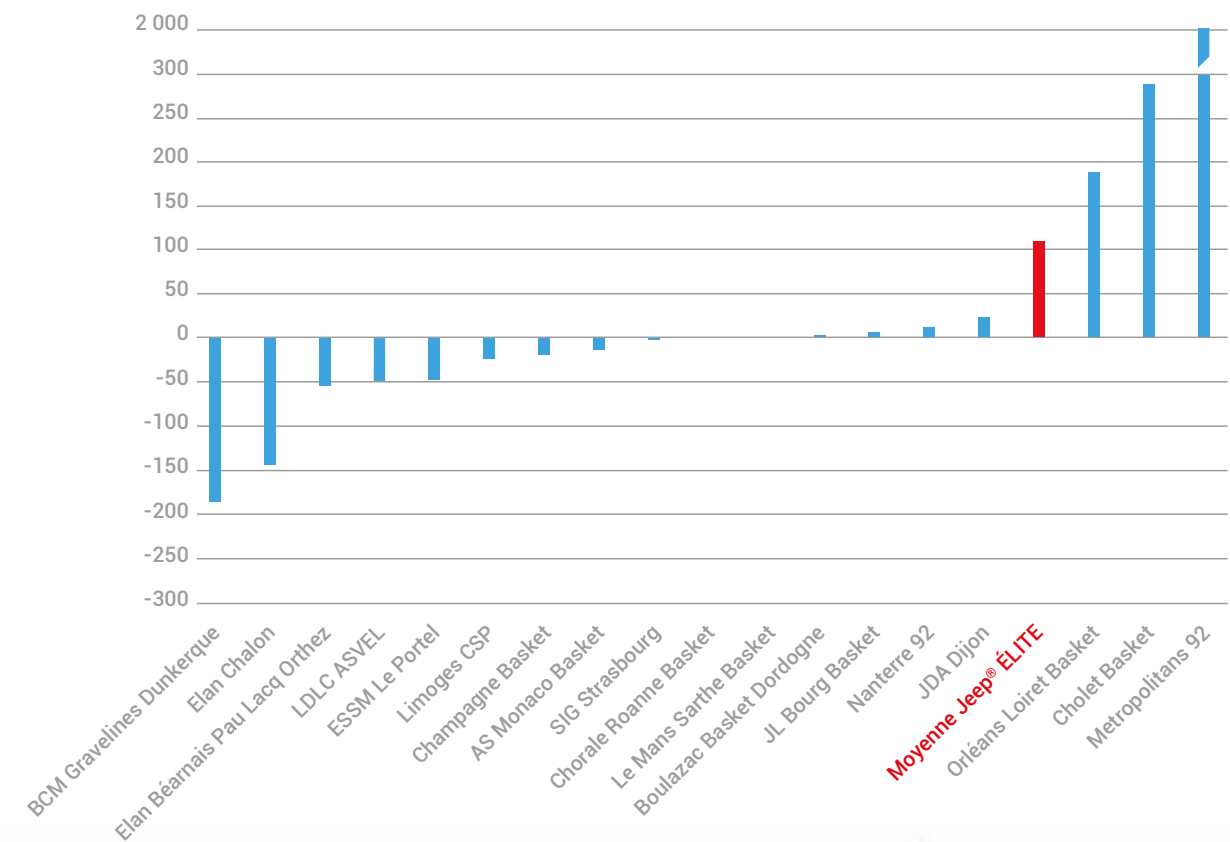
Les autres achats et charges externes présentent une baisse importante cette saison à hauteur de -11 % (soit -3,9 millions d'euros) expliquée en grande partie par les économies réalisées sur l'organisation des matchs à domicile (-3,6 millions) à travers le déroulement des matchs à huis clos ou en jauge partielle de spectateurs.

Les autres achats et charges externes, qui représentent en moyenne 36 % des charges d'exploitation des clubs, se composent principalement des frais de fonctionnement (32 %), des avantages en nature à destination des joueurs et entraîneurs (logements, véhicules, transports...) pour 15 %, des frais liés à l'organisation de matchs pour 15 % (contre 24 % sur une saison dite « classique ») et des coûts liés aux déplacements et hébergements de l'équipe professionnelle pour les matchs disputés à l'extérieur (12 %).

En se concentrant sur le poste le plus significatif de ces charges, à savoir les frais de fonctionnement, celui-ci englobe les frais relatifs au fonctionnement du Centre de formation (qui représente en moyenne 10 % des charges d'exploitation des clubs) pour les clubs dont le Centre de Formation est supporté par la structure professionnelle et dont les comptes remontent dans les chiffres de ce rapport, les honoraires administratifs (marketing, expert-comptable, CAC...) et les frais de communication.



Résultat exceptionnel 2020/2021 (en K€)

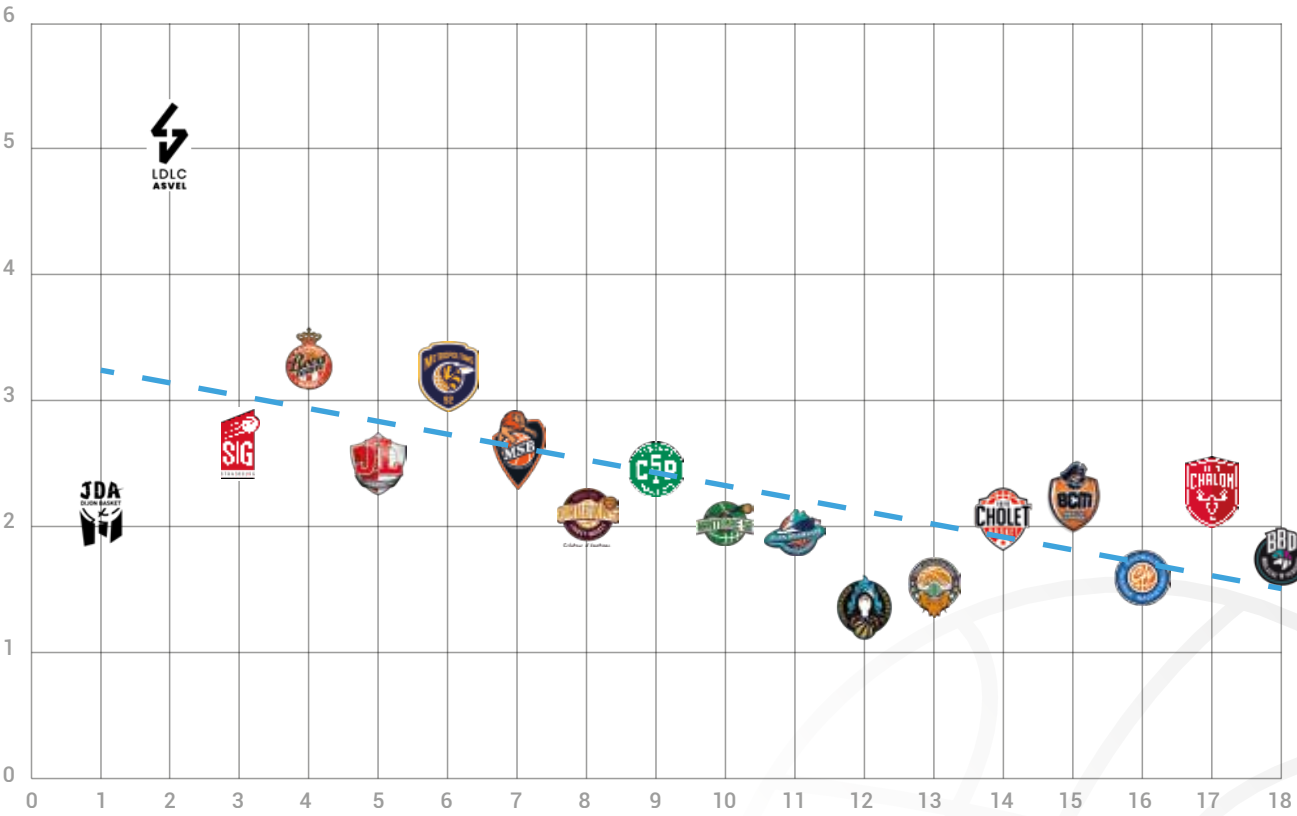


Lors de cette saison 2020/2021, le résultat exceptionnel cumulé de la Jeep® ÉLITE s'élève à 1,98 million d'euros, principalement porté par le club Metropolitans 92 dont le résultat est de 2 millions d'euros.

Il est cependant important de prendre en compte le fait que le résultat exceptionnel permet généralement aux clubs de compenser un déficit d'exploitation grâce au concours des actionnaires ou au contraire « minimiser » les bons résultats d'exploitation. Les charges exceptionnelles peuvent être constituées de frais de restructuration, redressements fiscaux/sociaux, litiges prudhommaux susceptibles de mettre en péril la pérennité du club.

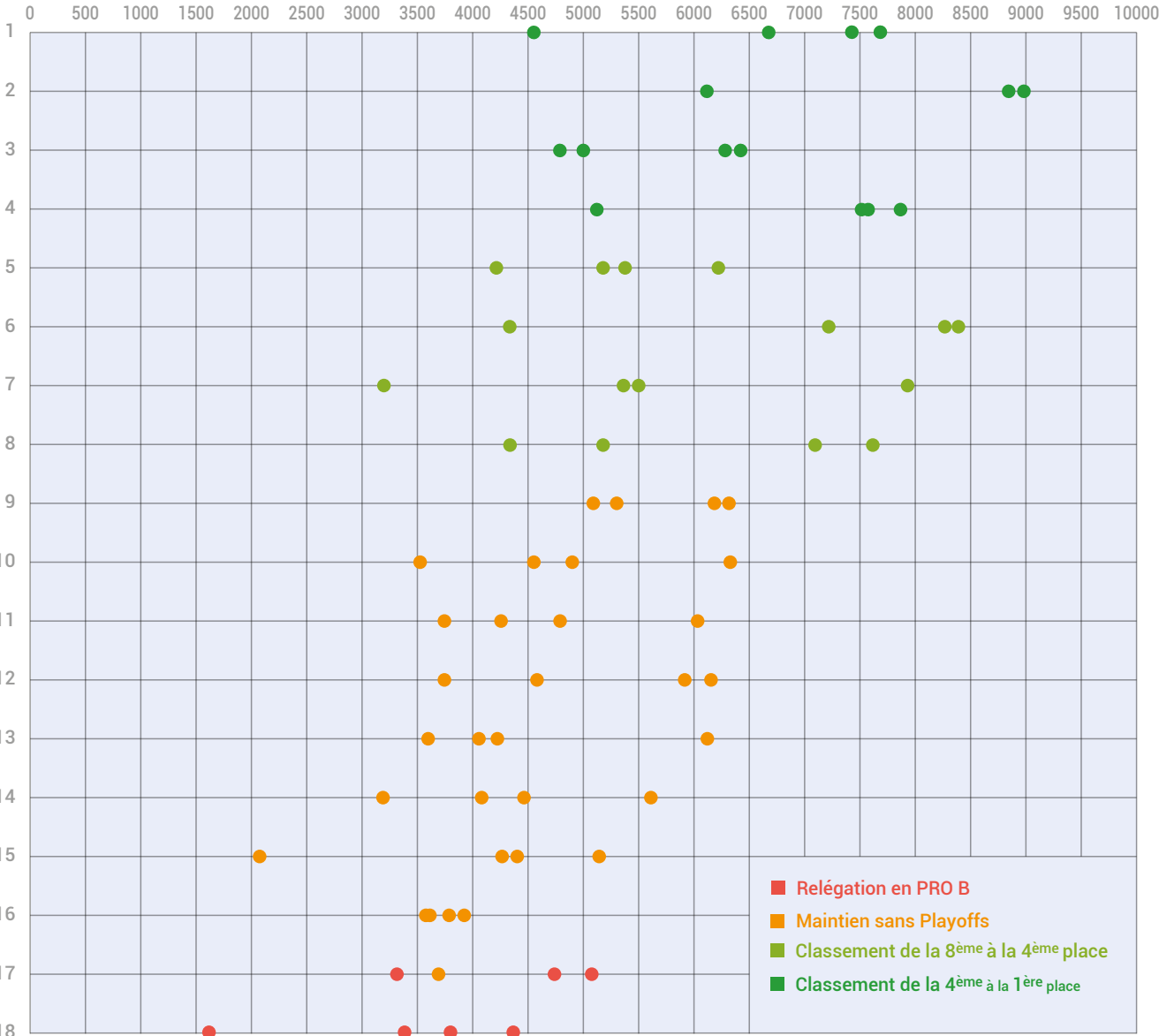


Corrélation entre classement sportif et masse salariale (en M€)



Pour la saison 2020/2021, le coefficient de corrélation est de -0,65 contre -0,59 la saison précédente. Ces coefficients indiquent une corrélation relative entre le classement sportif et le montant de la masse salariale. Le coefficient de corrélation est négatif. Pour une corrélation pure et parfaite (-1), cela signifierait que plus la masse salariale baisse, plus le classement diminue. Or, le coefficient pour cette saison est quelque peu éloigné de cette corrélation parfaite, ce qui montre que la puissance financière n'a pas un impact certain sur le classement sportif.

Risques sportifs et budgets (en K€)



Ce graphique présente la relation entre les budgets des clubs de Jeep® ÉLITE et leurs classements sportifs à l'issue des quatre dernières saisons ayant connu leur épilogue sportif (période 2016/2017 à 2020/2021).

- En abscisse se trouvent les niveaux de budget des clubs en milliers d'euros ;
- En ordonnée figure le classement des clubs à l'issue de la saison régulière.

Cette étude sur les risques sportifs et budgets n'intègre pas la saison 2019/2020 du fait de l'interruption de la compétition en cours de saison et de la non-attribution de palmarès sportif.

Le risque majeur d'une saison sportive pour un club demeure bien évidemment la relégation sportive. L'absence de qualification en Coupe d'Europe peut également constituer un risque important pour certains clubs. Toutefois, les clubs présentent généralement une première version de

leur budget prévisionnel pour la saison suivante hors Coupe d'Europe à la DNCCG. Ce n'est que lorsque la qualification est acquise que le club sollicite auprès du Conseil Supérieur de Gestion une actualisation de son budget et donc une révision du montant de masse salariale accordé.

Pour rappel, les huit premiers du championnat de France de Jeep® ÉLITE participent aux playoffs en fin de saison pour l'attribution du titre de champion de France.

La répartition des points sur le graphique laisse apparaître une corrélation relative entre budget et classement sportif à l'issue de la saison régulière. En effet, le nuage de points suit une droite de corrélation facile à imaginer, à l'exception de certains parcours exceptionnels. Le fameux aléa sportif reste donc bien présent sur la division mais limité par un respect des forces en présence.

*Budgets = total des produits d'exploitation, produits financiers et produits exceptionnels



Relégation et niveau de budget

- L'augmentation progressive des budgets des clubs du premier échelon national fait logiquement augmenter les niveaux de budgets des clubs qui connaissent la relégation en fin de saison. Ainsi, pour la première fois, un club avec un budget supérieur à 5 millions d'euros a connu la relégation sportive en fin de saison 2020/2021.
- Il apparaît clairement à travers le nuage de points que les clubs ayant les plus faibles budgets sont les plus exposés à la relégation.
- Sur les quatre saisons étudiées (7 clubs relégués**) : 5 clubs avaient un budget inférieur à 4,5 millions d'euros.

**Il est important de noter que la statistique sur la saison 2017/2018 est tronquée, le club BOULAZAC BASKET DORDOGNE (3,7 millions d'euros de budget) ayant obtenu son maintien du fait de l'incapacité d'un des promus de PRO B à accéder à la Jeep® ÉLITE.

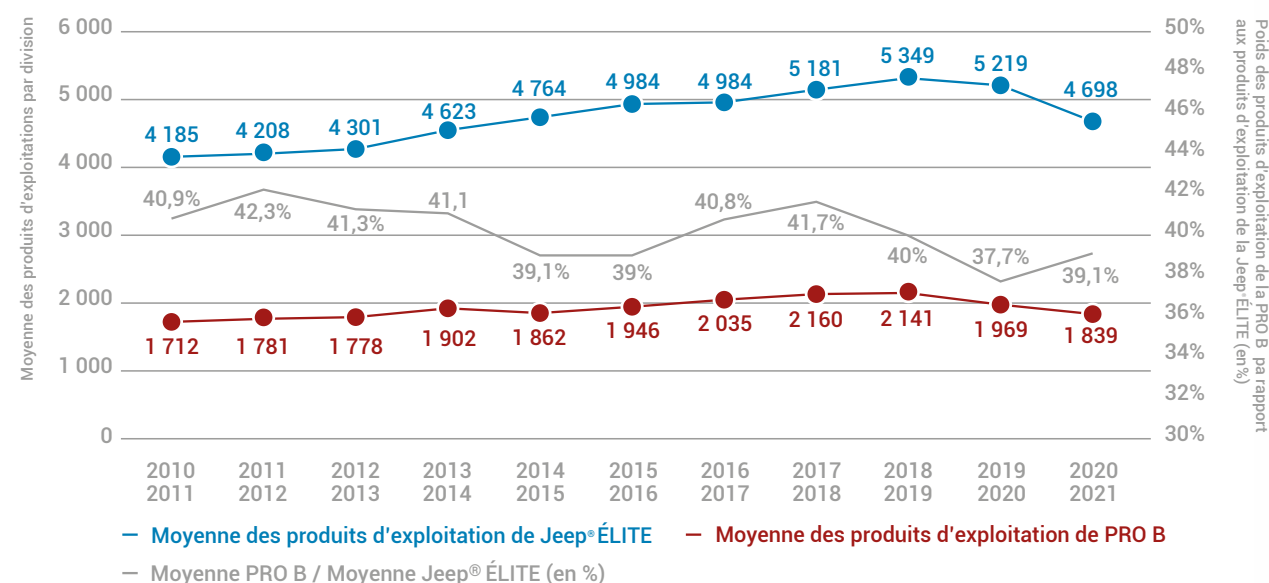
Probabilité des résultats sportifs par rapport au niveau de budget

Budget	Relégation en Pro B	Maintien sans Playoffs	Classement de la 8 ^{ème} à la 4 ^{ème} place	Classement de la 4 ^{ème} à la 1 ^{ère} place
< 3,5 M€	50 %	33 %	17 %	0 %
3,5 M€ à 5,5 M€	10 %	59 %	21 %	10 %
5,5 M€ à 7,5 M€	0 %	50 %	19 %	31 %
> 7,5 M€	0 %	0 %	36 %	64 %

- Malgré une forte progression des budgets sur les dernières saisons, certains parcours sportifs sont à souligner avec des budgets en-dessous du budget moyen de la division sur la saison concernée : quatre clubs finissent la saison régulière dans le TOP 4 du championnat (un club en 2016/2017, deux clubs en 2018/2019 et un club en 2020/2021).
- Dès lors qu'un club dispose d'un budget équivalent ou supérieur à 5,5 millions d'euros, ses chances de finir dans les huit premières places sont proche de 75%.
- Un budget supérieur à 6,5 millions d'euros (cas de figure qui concerne en moyenne quatre clubs par saison sur les quatre dernières saisons) assure une probabilité certaine de finir dans les huit premiers et ainsi de disputer les playoffs.
- Les dernières saisons avaient mis en exergue une véritable barrière à hauteur de 4,75 millions d'euros : aucun club au budget supérieur n'avait connu la relégation ; aucun club au budget inférieur n'avait fini dans le TOP 4.
- La saison 2020/2021, avec un club au budget supérieur à 5 millions d'euros relégué en fin de saison et un club au budget à 4,5 millions d'euros terminant premier à l'issue de la saison régulière, marque un changement dans la logique établie et la barrière symbolique qui se dégageait sur la division.

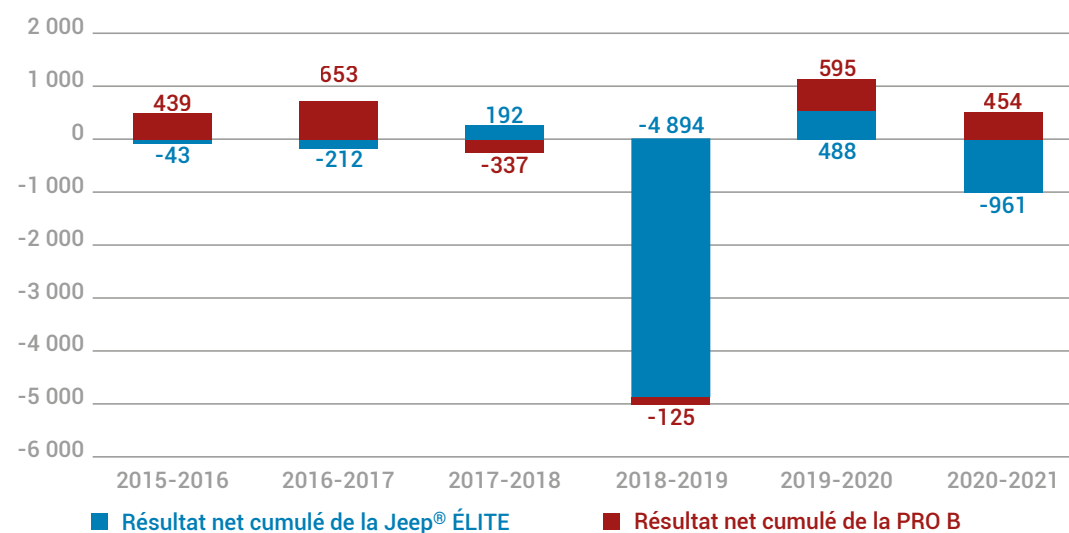
Étude comparative Jeep® ÉLITE / PRO B

Évolution de l'écart entre la moyenne des produits d'exploitation de la Jeep® ÉLITE et de la PRO B (en K€)



- Lors des 10 dernières saisons, l'écart entre la moyenne des produits d'exploitation de Jeep® ÉLITE et de PRO B a présenté différentes variations en fonction des saisons mais ne s'est jamais creusé de manière significative ;
- Sans tenir compte des deux dernières saisons impactées par la crise de la Covid-19, la moyenne des produits d'exploitation a constamment progressé dans les deux divisions depuis la saison 2010/2011 ;
- Contrairement à la saison précédente, l'écart entre les deux divisions s'est réduit lors de la saison 2020/2021 car la moyenne des produits d'exploitation de Jeep® ÉLITE a présenté une baisse plus importante (-10 %) que celle de PRO B (-7 %). L'organisation de matchs à huis clos ou en jauge réduite a globalement eu moins d'impact sur le modèle économique des clubs de PRO B.

Comparaison du résultat net entre Jeep® ÉLITE et PRO B (en K€)



- Malgré la crise de la Covid-19, la PRO B présente un bénéfice net pour la deuxième saison consécutive ce qui démontre une nouvelle fois que le modèle économique de cette division a permis de mieux absorber les conséquences économiques de la crise sanitaire ;
- En revanche, la Jeep® ÉLITE présente une perte nette significative, proche du million d'euros, avec des clubs qui ont lourdement subi l'impact des matchs à huis clos ou en jauge réduite, et ce malgré les différentes aides de l'État.





Compte de résultat cumulé de la PRO B (en K€)

PRO B	Réalisé 30/06/21	%	Réalisé 30/06/20	%	Évolution Globale	
Produits d'exploitation						
Recettes de match	1 116	3%	3 601	10%	-2 485	-69%
Droits TV	20	0%	608	2%	-588	-97%
Sponsoring	10 290	31%	12 985	37%	-2 695	-21%
<i>dont sponsors privés</i>	8 204	25%	11 025	31%	-2 821	-26%
<i>dont sponsors publics</i>	2 086	6%	1 960	6%	126	6%
Subventions	13 998	42%	12 213	34%	1 786	15%
Reprises sur amortissement/ transferts de charges	5 003	15%	3 170	9%	1 833	58%
Autres produits	2 680	8%	2 872	8%	-192	-7%
Total produits d'exploitation	33 106	100%	35 447	100%	-2 341	-7%
Charges d'exploitation						
Autres achats et charges externes	14 141	43%	15 511	42%	-1 370	-9%
Impôts et taxes	824	2%	755	2%	70	9%
Salaires bruts	14 401	43%	14 280	39%	120	1%
Charges sociales	2 334	7%	4 868	13%	-2 533	-52%
Autres charges	239	1%	437	1%	-197	-45%
Dotation aux amortissements et provisions	1 165	4%	989	3%	176	18%
Total charges d'exploitation	33 105	100%	36 840	100%	-3 735	-10%
Résultat d'exploitation	2		-1 393		1 395	
Résultat financier	-48		-71		23	
Résultat exceptionnel	547		2 134		-1 587	
Impôts sur les bénéfices	47		75		-28	
Bénéfices ou pertes	454		595		-141	

Des produits et des charges d'exploitation en nette baisse

À l'instar de la Jeep® ÉLITE, la saison 2020/2021 présente des produits d'exploitation en baisse de 7 %, suivant ainsi la tendance de la saison 2019/2020 où la baisse avait été de 8 %. Sans surprise, deux postes sont principalement responsables de cette diminution :

- Les recettes de matchs, fortement impacté (-2,5 millions d'euros) par la tenue des matchs à huis clos ou en jauge partielle ;
- Le sponsoring privé, qui présente une baisse significative de 26 %, soit 2,8 millions d'euros.

La baisse des produits d'exploitation reste malgré tout limitée, grâce aux subventions d'exploitation (+1,8 million d'euros) et aux transferts de charges (+56 %, soit +1,8 million d'euros) qui découlent le plus souvent des dispositifs d'aides de l'Etat.

Les charges d'exploitation connaissent également une baisse conséquente de 3,8 millions d'euros soit 10 %. Cette réduction est presque intégralement portée par la diminution de 52 % des charges sociales ainsi que par la baisse de 1,4 million d'euros du poste « Autres achats et charges externes ».

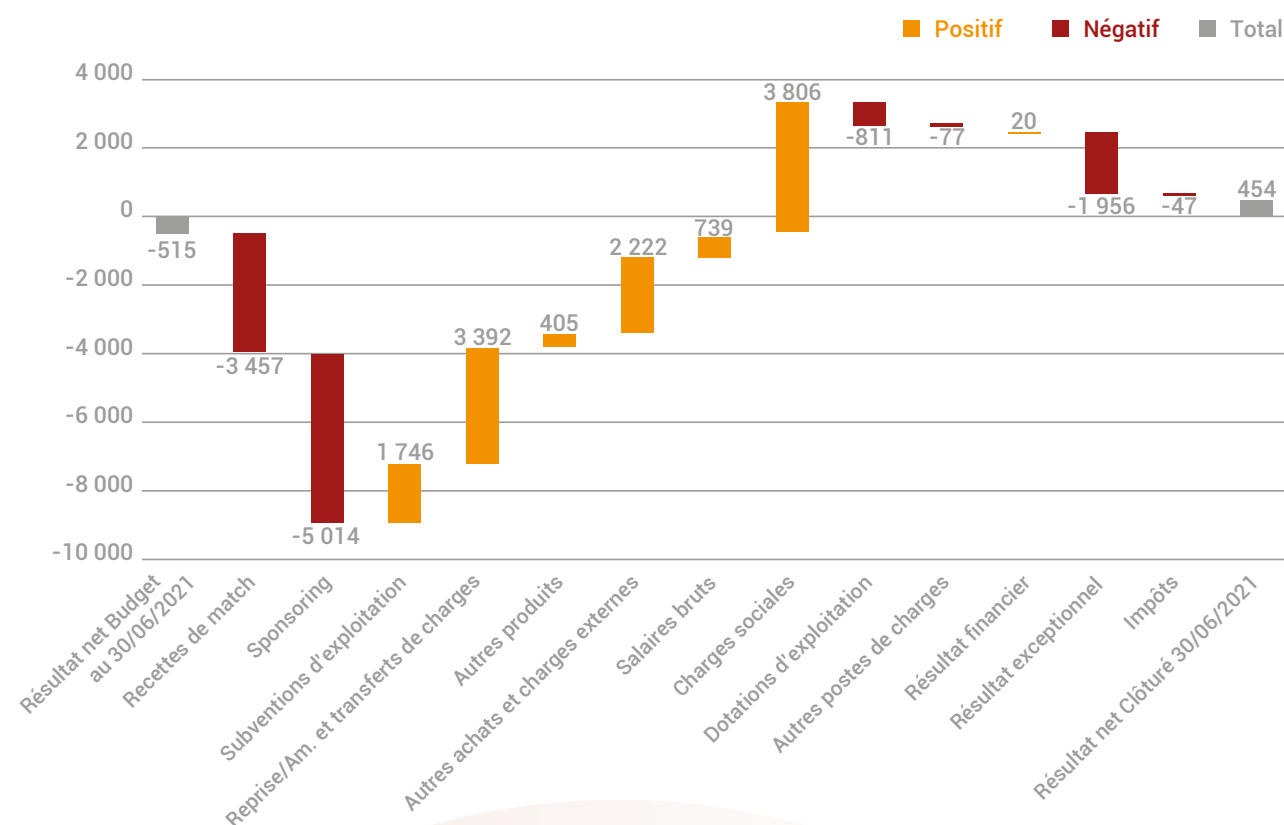
Un résultat d'exploitation à l'équilibre

Au 30 juin 2021, la PRO B présente un résultat d'exploitation à l'équilibre (+2 K€) ce qui représente une nette amélioration par rapport à la saison précédente où l'exploitation était déficitaire de 1,4 million d'euros.

La forte baisse du résultat exceptionnel de la division (-1,6 million d'euros) s'explique logiquement par les bons résultats d'exploitation qui ne nécessitent pas que les clubs soient soutenus par leurs actionnaires pour compenser une exploitation déficitaire.

Pour la deuxième saison consécutive, la PRO B présente un résultat net positif (+454 K€). Ce résultat, malgré les difficultés rencontrées au cours de la saison, s'explique principalement par les différents dispositifs d'aides mis en place par l'État pour le sport professionnel, ainsi que du soutien des partenaires privés.

Impact de la Covid-19 (en K€)



Comme pour la Jeep® ÉLITE, afin d'étudier les principaux effets de la Covid-19 et de souligner la singularité de cette saison, il convient d'analyser l'évolution des principaux postes entre les budgets 2020/2021 (transmis au mois de septembre 2020 à la DNCCGCP), ne tenant pas compte des restrictions liées à la Covid-19, et les comptes clôturés au 30 juin 2021 impactés par les effets de cette pandémie :

- **Recettes de matchs** : Ce poste affiche une baisse de 3,5 millions d'euros entre les recettes prévues en début de saison et les recettes constatées en fin de saison. Cette baisse s'explique logiquement par le fait que les matchs se soient déroulés à huis clos ou en jauge réduite ;
- **Sponsoring** : La baisse significative de 5 millions d'euros de ce poste s'explique également par les matchs à huis clos et en jauge réduite. En effet, une partie significative des prestations prévues dans les contrats de sponsoring est liée à l'organisation des matchs, notamment à travers des prestations d'hospitalité des partenaires. Comme pour la Jeep® ÉLITE, cette baisse peut néanmoins être relativisée par l'importance du montant global du sponsoring de la division et permet de souligner, comme la saison dernière, l'important soutien des partenaires privés des clubs qui n'ont pas systématiquement demandé de remboursement ou d'avoir pour les prestations non délivrées ;

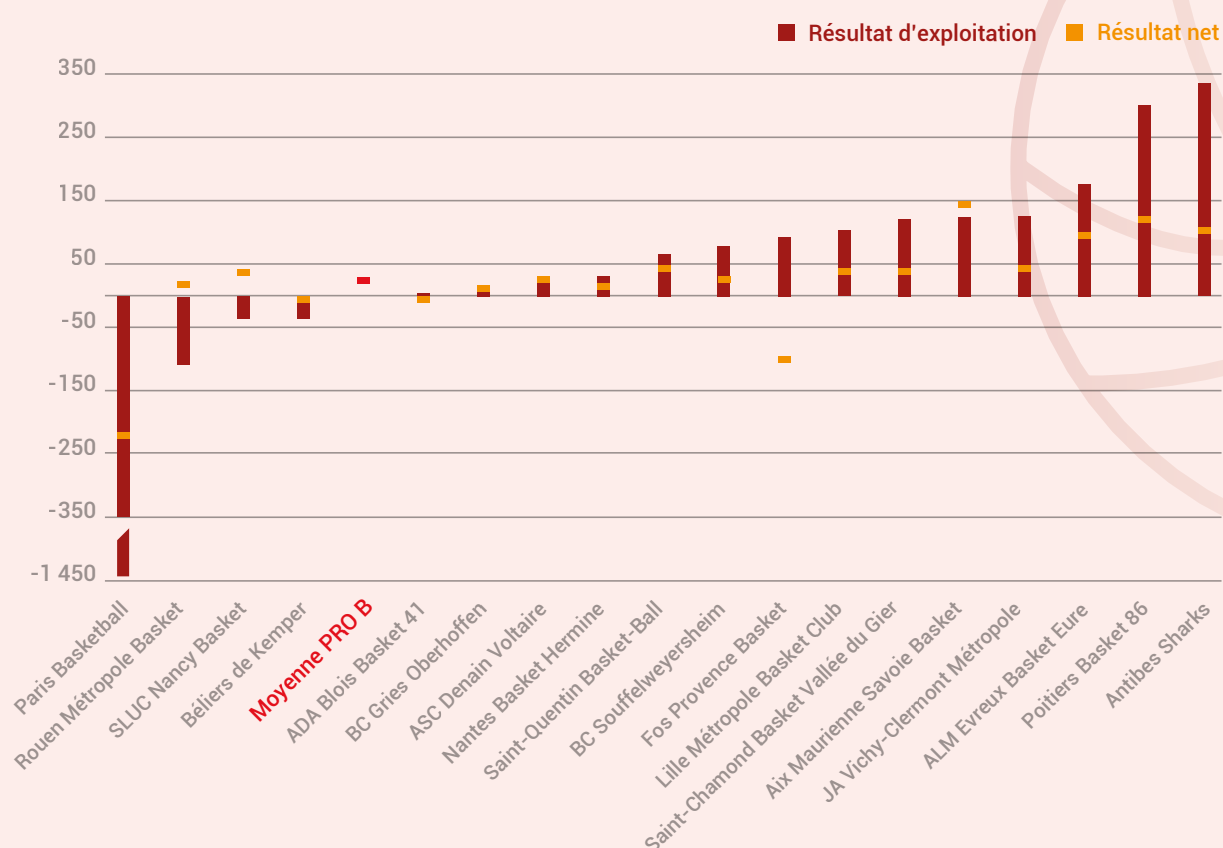
- **Transferts de charges** : La hausse de 3,4 millions d'euros du poste de transferts de charges est en grande partie justifiée par les indemnités versées par l'État dans le cadre du dispositif d'activité partielle renforcé, ainsi que par les aides au paiement des cotisations et contributions sociales ;
- **Autres achats et charges externes** : Les économies réalisées sur ce poste de charges, à hauteur de 2,2 millions d'euros, sont directement liées à la configuration des matchs à huis clos ou en jauge réduite qui a entraîné une baisse des frais d'organisation de match à domicile ;
- **Charges sociales** : L'État a également reconduit sur la saison 2020/2021 le dispositif d'exonérations partielles de charges patronales qui avait été mis en place sur la période février-mai 2020. Ce dispositif d'aide permet d'expliquer les économies de charges sociales réalisées à hauteur de 3,8 millions d'euros ;

Les autres évolutions liées à la Covid-19 seront présentées de manière détaillée au fur et à mesure de l'analyse des différents postes dans ce rapport.

La PRO B présente donc un résultat net cumulé positif de 454 K€ au 30 juin 2021. Le rôle salvateur de l'État apparaît, là encore, comme une évidence à travers les différentes mesures de soutien au sport professionnel qui ont permis aux clubs de compenser les pertes de recettes engendrées par la crise sanitaire. Retraité des aides de l'État, la division aurait présenté une perte de plus de 8 millions d'euros.

Résultats et situation nette de la PRO B

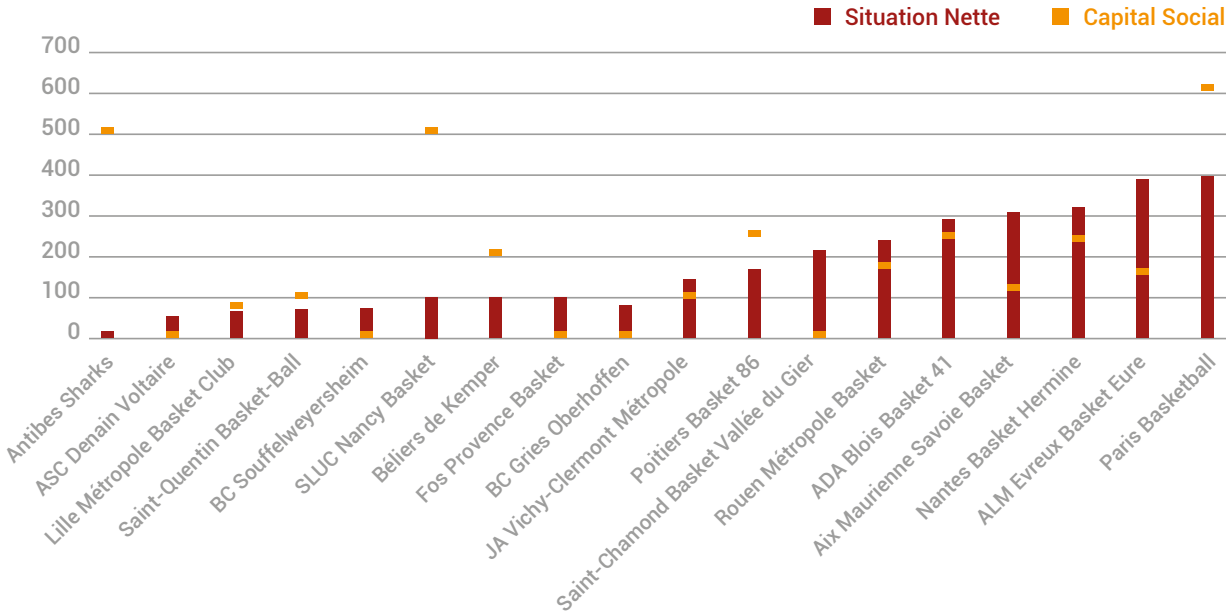
Résultat d'exploitation par club pour la saison 2020/2021 (en K€)



Au 30 juin 2021, le résultat d'exploitation moyen des clubs de PRO B est proche de l'équilibre. Seuls quatre clubs présentent une exploitation déficitaire, dont le club Paris Basketball (-1,4 million d'euros) qui fait chuter le résultat d'exploitation moyen de la division.

La solidité financière globale de la PRO B apparaît également à travers les résultats nets des clubs, puisque quatorze clubs présentent un bénéfice au 30 juin 2021. De plus, parmi les quatre clubs déficitaires, deux (Béliers de Kemper et ADA Blois Basket 41) sont très proches de l'équilibre.

Situation nette et capital social par club (en K€)



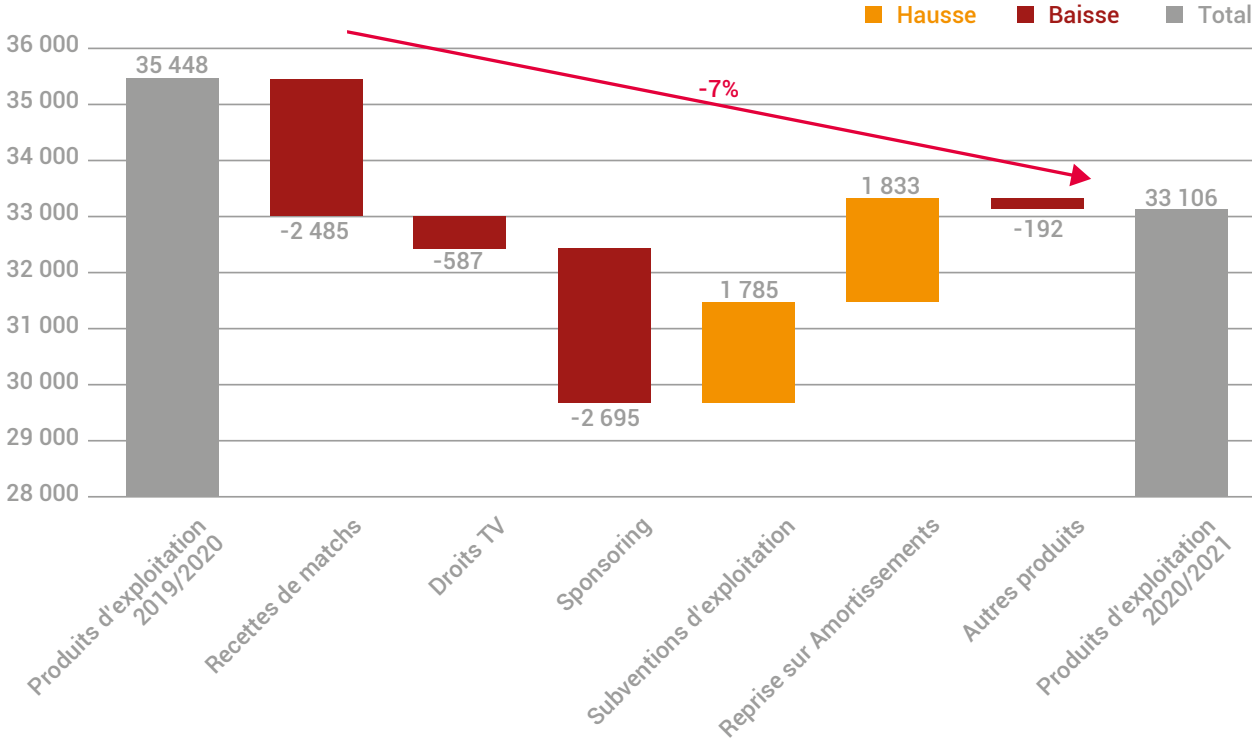
Le bénéfice net cumulé au 30 juin 2021 permet à la division de franchir pour la première fois la barre symbolique des 3 millions d’euros de situation nette cumulée (3,2 millions d’euros).

Fait inédit pour la PRO B, tous les clubs sont en situation nette positive au 30 juin 2021. Quatre clubs présentent même une situation nette supérieure à 300 K€.

On remarque cependant que deux clubs (Antibes Sharks et SLUC Nancy Basket) ont une situation nette inférieure à 50 % de leur capital social respectif. Par ailleurs, cinq clubs étaient toujours constitués sous forme d’association au 30 juin 2021 ce qui explique l’absence de capital social pour ceux-ci (capital social à 0 sur le graphique).

Les produits d’exploitation

Évolution des produits d’exploitation (en K€)

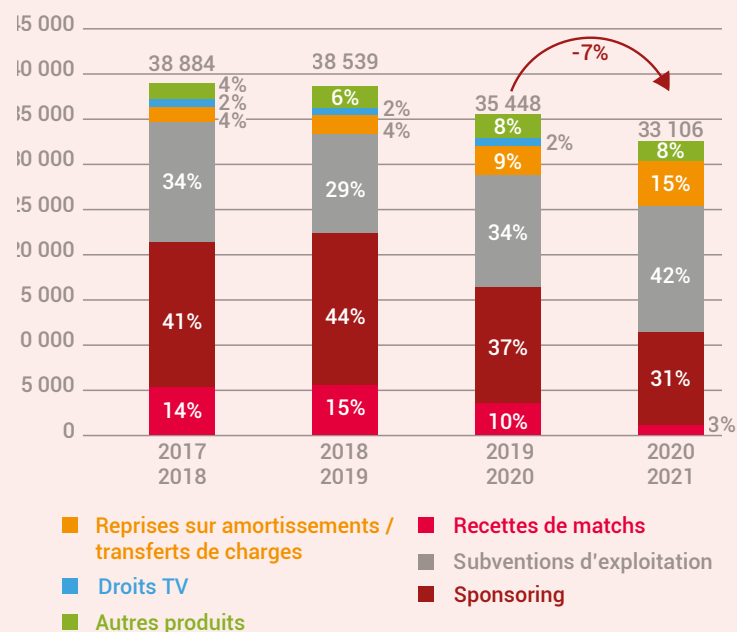


Les produits d’exploitation, qui avaient déjà connu une baisse de 8 % la saison précédente (impact de la Covid-19 avec l’interruption de la compétition à partir de mars 2020), présentent une nouvelle baisse de 7 % par rapport à l’exercice précédent.

Cette diminution est portée par la baisse conséquente des recettes de matchs, qui présente une perte de près de 2,5 millions d’euros, ainsi que par la baisse des revenus provenant du sponsoring qui s’avère encore plus importante (-2,7 millions d’euros).

Comme évoqué précédemment, l’augmentation des subventions d’exploitation et des transferts de charges permet de compenser en partie cette diminution.

Évolution de la répartition des produits d'exploitation (en K€)

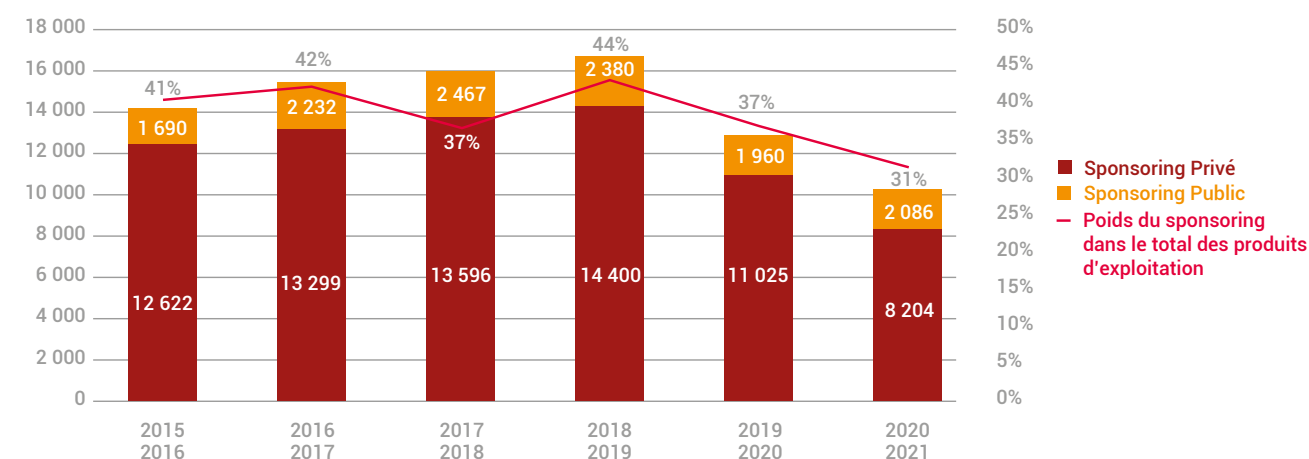


Depuis la saison dernière, la pandémie liée à la Covid-19 n'a pas eu seulement pour effet de diminuer les produits d'exploitation de la division, elle en a également bouleversé la répartition.

En effet, les recettes de matchs ne pèsent plus que 3 % du total des produits d'exploitation, alors que lors de la saison 2018/2019 elles représentaient cinq fois cette proportion. Le sponsoring, quant à lui, a diminué de près d'un quart de sa valeur sur cette même période.

Les subventions d'exploitation et les transferts de charges voient donc logiquement leurs parts sur le total des produits d'exploitation augmenter significativement, passant respectivement de 29 % à 42 % et de 4 % à 15 % par rapport à la saison 2018/2019.

Évolution des produits de sponsoring (en K€)



A l'instar des recettes de matchs, le poste « *Sponsoring privé* » présentait une progression constante depuis plusieurs saisons avant la crise de la Covid-19 : entre les saisons 2015/2016 et 2018/2019, le sponsoring privé a progressé de plus de 14 %.

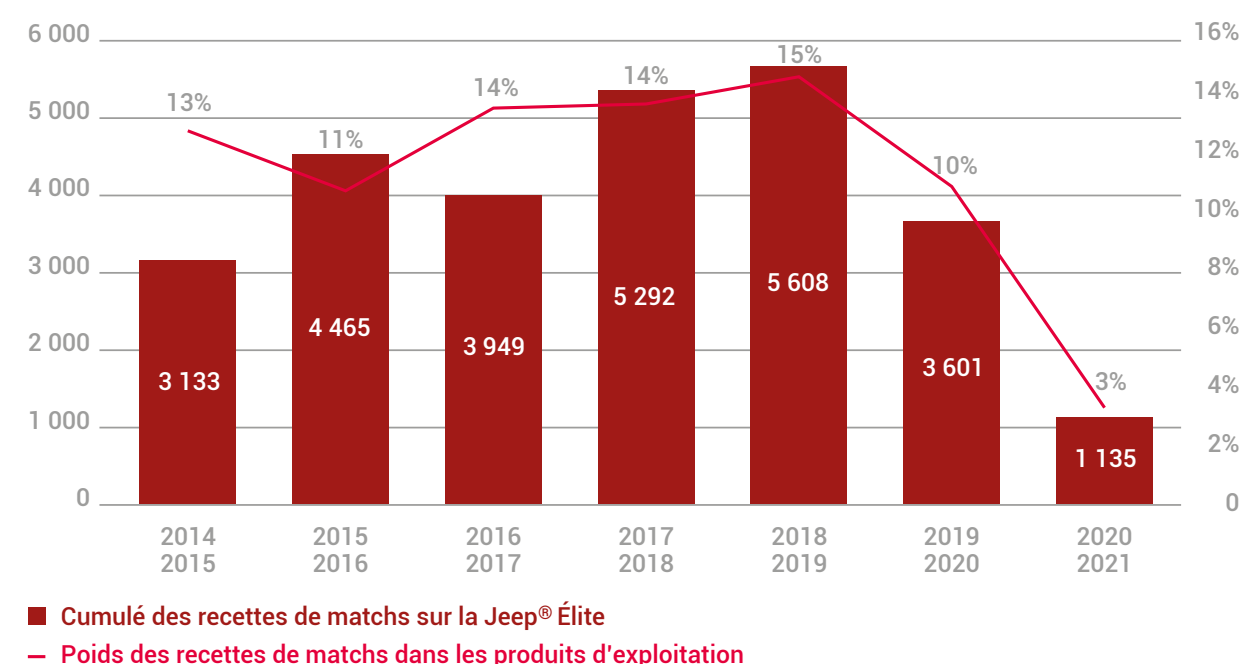
Au 30 juin 2021, après deux saisons marquées par l'impact de la Covid-19, le sponsoring privé ne représente plus que 8,2 millions d'euros, soit une baisse de 43 % par rapport à la saison 2018/2019. Il est une nouvelle fois important de préciser que cette baisse aurait pu être encore plus marquée sans le soutien des partenaires privés qui n'ont pas

systématiquement demandé de remboursement pour les prestations non délivrées par les clubs.

Le sponsoring public, provenant des collectivités, a connu une baisse bien moins significative sur la même période (-12 % entre le 30 juin 2019 et le 30 juin 2021), témoignant du soutien des partenaires publics dans cette période de crise.

Les clubs ont également redoublé d'efforts afin d'assurer une certaine visibilité aux sponsors et maintenir une proximité (visuel sous grand format en gradin, retransmission des matchs avec le développement de chaîne TV, livraison de prestations à domicile...).

Évolution des recettes de matchs - toutes compétitions confondues (en K€)



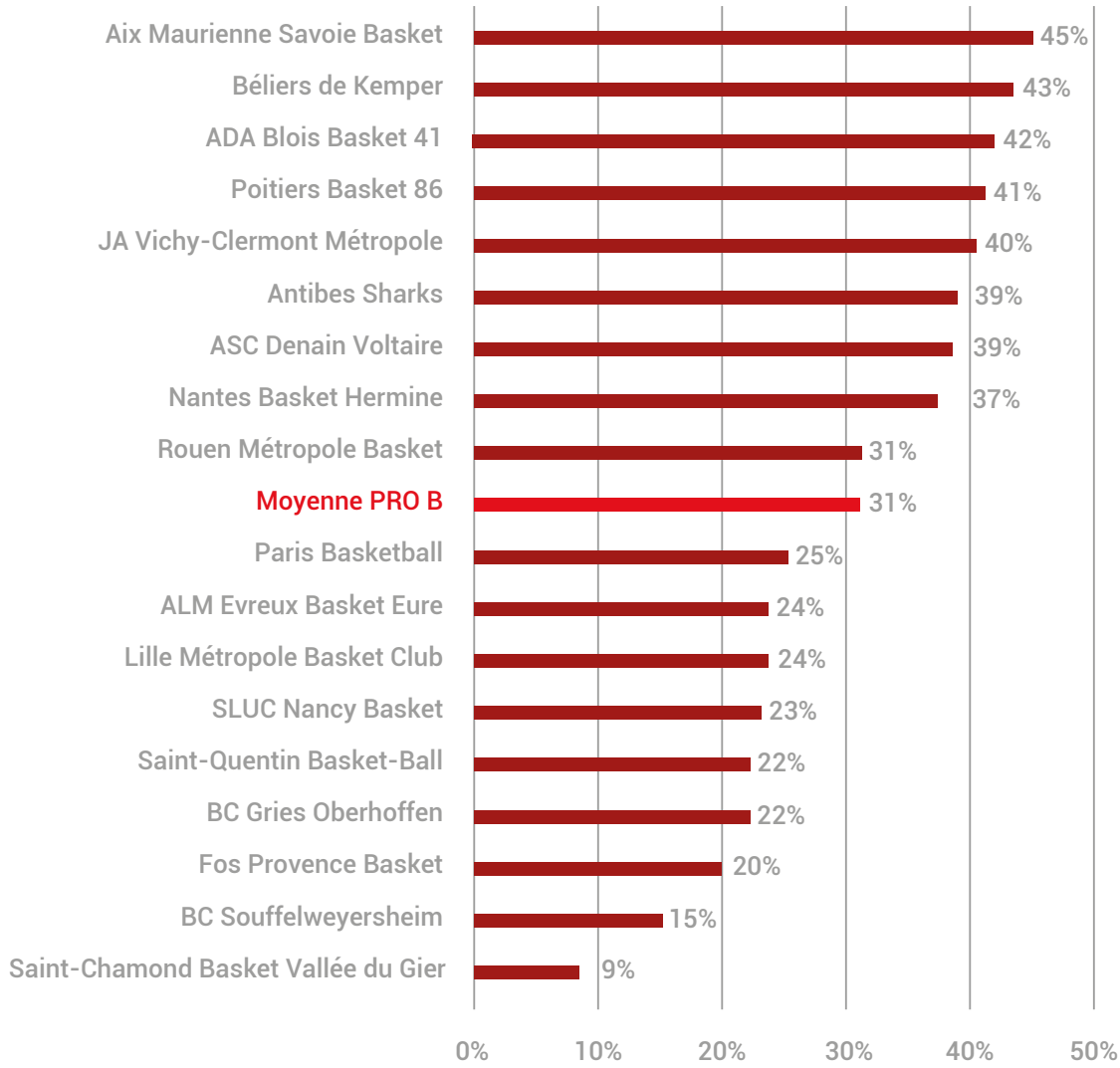
Avant le début de la pandémie mondiale de la Covid-19, le poste « *Recettes de matchs* » restait sur une dynamique positive avec une progression significative et constante entre les saisons 2016/2017 et 2018/2019 (+42 % sur cette période).

L'arrêt prématuré de la saison 2019/2020 et l'organisation de matchs à huis clos ou en jauge partielle lors de la saison 2020/2021 n'ont pas permis de poursuivre cette dynamique.

Au 30 juin 2021, les recettes de matchs représentaient seulement 1,1 million d'euros, soit une baisse de près de 80 % par rapport à la saison 2018/2019.



Poids du sponsoring par club

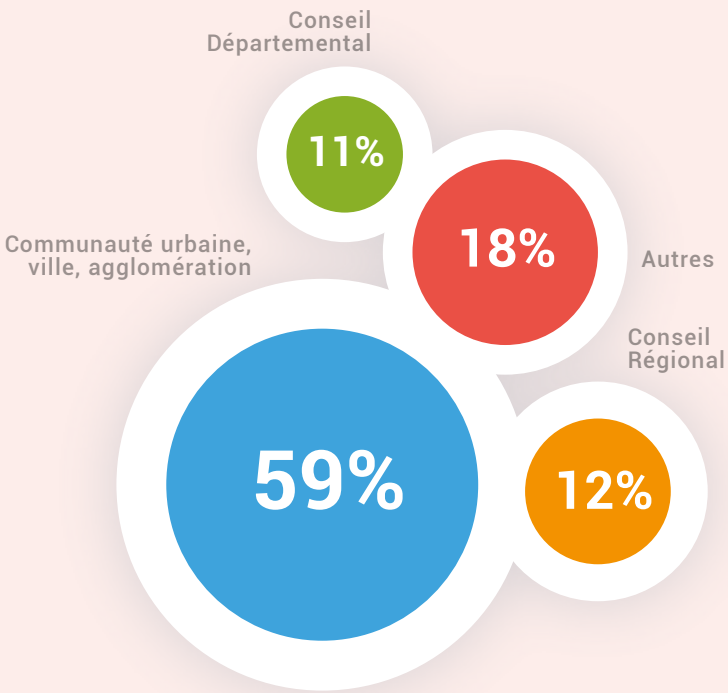


La moyenne du poids du sponsoring dans le total des produits d'exploitation s'établit à 31 % pour les clubs de PRO B au 30 juin 2021. Il s'agit d'une baisse de six points par rapport à la saison précédente et treize points de moins que lors de la saison 2018/2019. Cette baisse s'explique bien entendu par l'effet de la Covid-19 et la répartition bouleversée des différents produits, mais également d'un effet changement de périmètre des clubs entre les saisons 2018/2019 et 2020/2021, avec des clubs présentant une dépendance différente au sponsoring.

La différence de poids du sponsoring dans l'exploitation de chaque club est représentative d'une importante hétérogénéité des modèles économiques au sein de la division. En effet, le sponsoring ne représente que 9 % des produits d'exploitation pour le club Saint-Chamond Basket Vallée du Gier alors qu'il représente 45 % des produits d'exploitation pour le club Aix Maurienne Savoie Basket.

On note cependant que cette hétérogénéité est moins marquée en PRO B qu'en Jeep® ÉLITE.

Focus sur les subventions d'exploitation



Les subventions d'exploitation ont augmenté de près de 2 millions d'euros par rapport à la saison précédente, soit une hausse de 15 %.

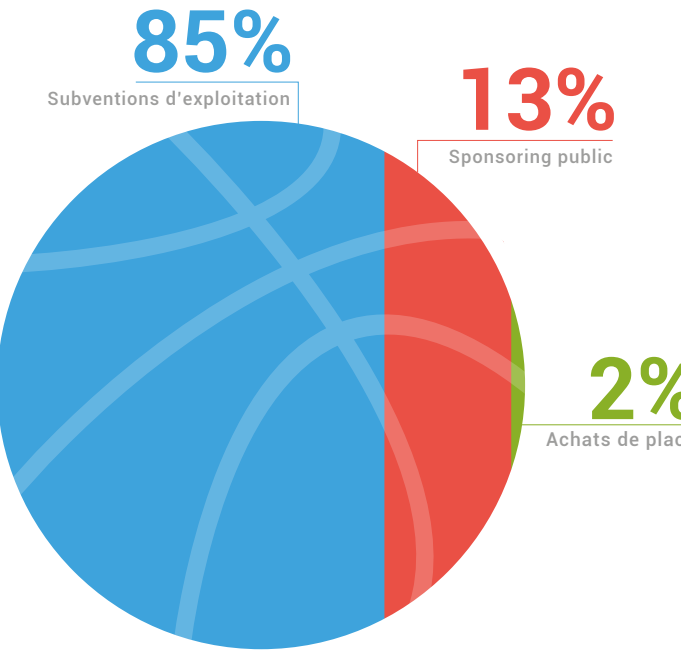
Les subventions des collectivités sont restées relativement stables mais c'est logiquement la catégorie « Autres », portée par le fonds de solidarité et le mécanisme de compensation partielle de billetterie, qui a fortement augmenté.

Il est important de souligner que le soutien financier des collectivités territoriales a été un facteur majeur permettant d'amortir le choc de la crise économique engendrée par la Covid-19. La plus forte dépendance de la PRO B aux subventions d'exploitation par rapport à la Jeep® ÉLITE permet également d'expliquer la meilleure résistance de la PRO B à cette crise.

Focus sur l'aide des collectivités

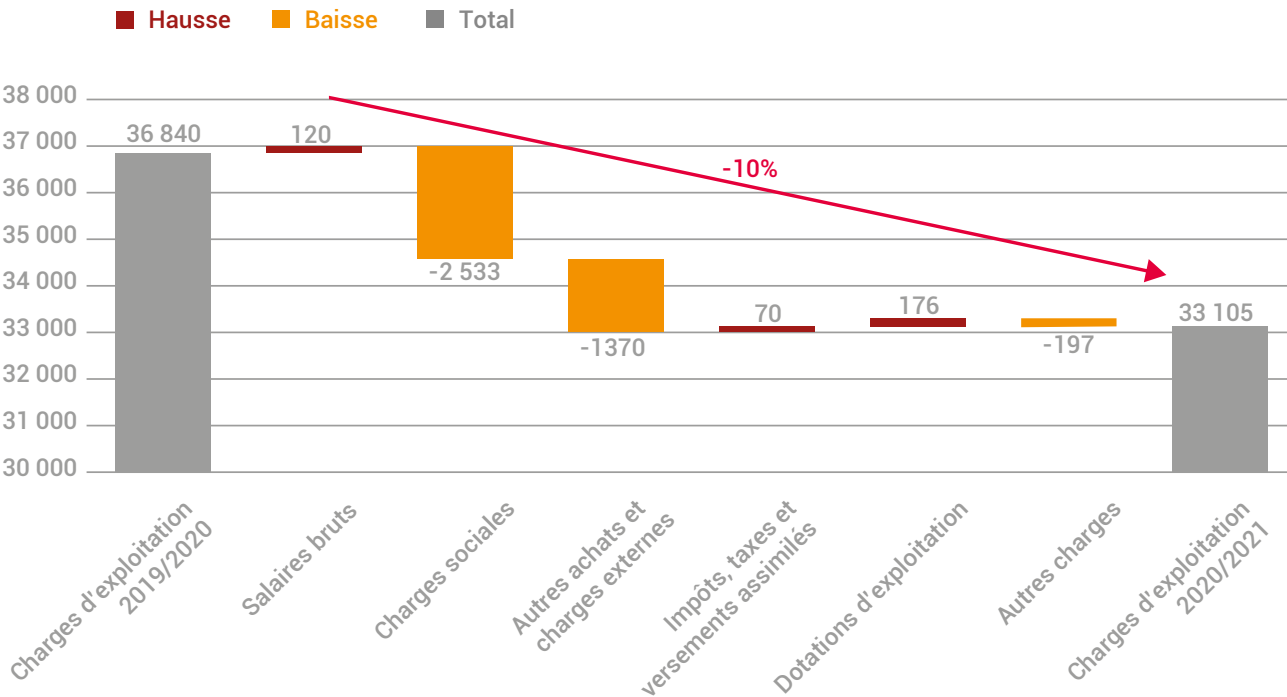
En neutralisant les subventions exceptionnelles liées aux aides financières de l'Etat fléchées sur ce poste, les collectivités ont maintenu leurs niveaux de soutien aux clubs à hauteur de 14 millions d'euros.

La répartition des subventions est, quant à elle, restée stable même si la part de l'achat des places, qui n'a pas été possible durant la majeure partie de la saison, perd un point.



Les charges d'exploitation

Évolution des charges d'exploitation (en K€)



Les charges d'exploitation ont baissé de près de 10 % par rapport à la saison précédente, compensant ainsi la baisse des produits d'exploitation et permettant au résultat d'exploitation de la PRO B de rester équilibré (+2 K€).

Cette diminution est principalement portée par une baisse de 2,5 millions d'euros des charges sociales, en lien avec le dispositif d'exonération partielle de charges

patronales mis en place par l'Etat, et une baisse de 1,4 million d'euros du poste « *Autres achats et charges externes* », notamment liée aux économies réalisées dans le cadre du déroulement des matchs à huis clos.

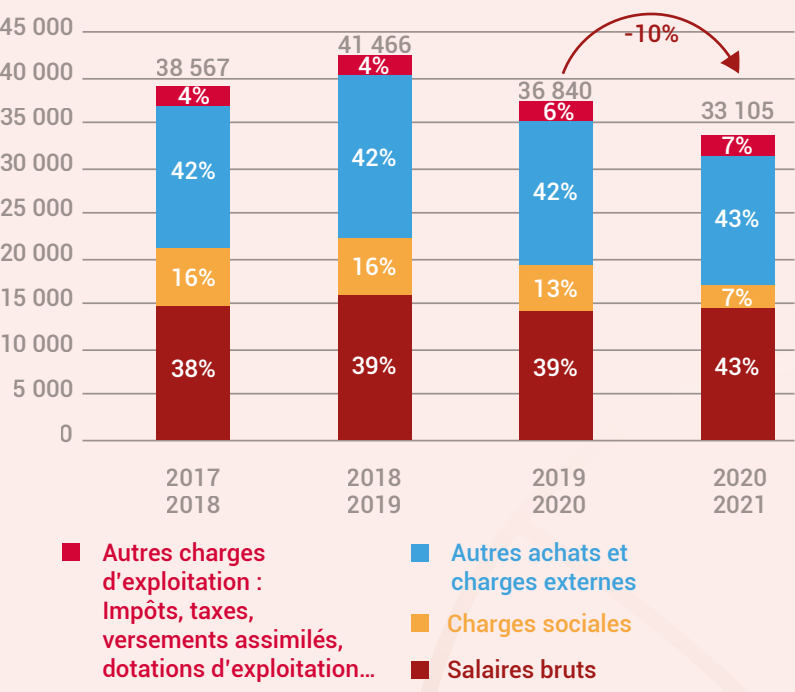
Les autres postes de charges n'ont pas connu d'évolution majeure entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2021.

Évolution de la répartition des charges d'exploitation (en K€)

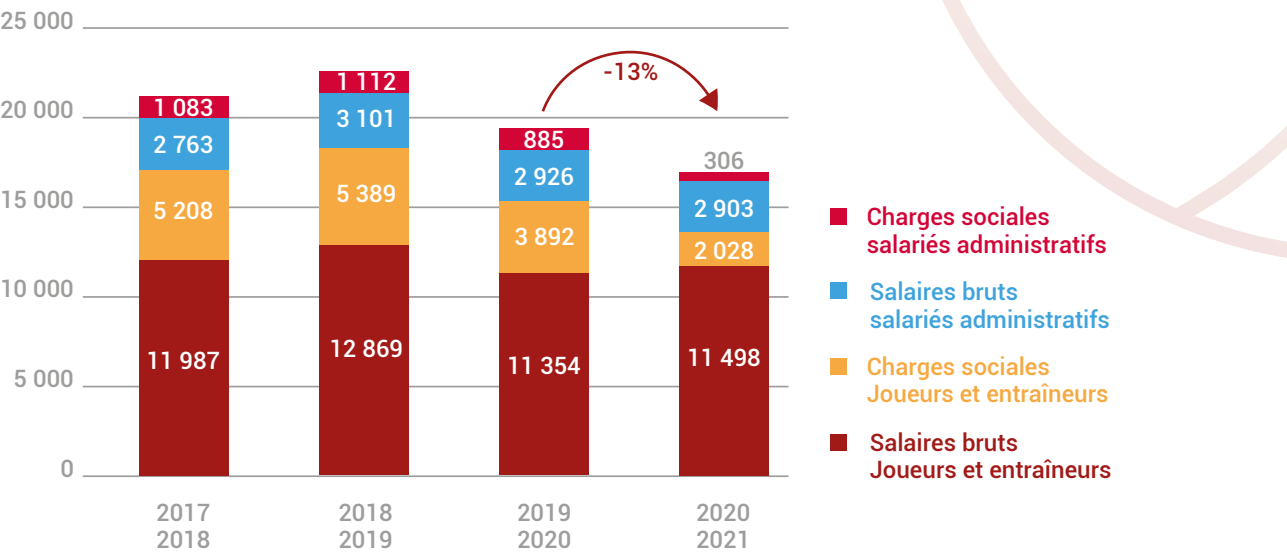
La baisse significative des charges sociales se traduit logiquement à travers la répartition des charges d'exploitation puisque ce poste ne représente plus que 7 % dans le total des charges d'exploitation (contre 16 % sur une saison dite « classique »).

Le poids des autres postes de charges reste relativement stable, même si on peut souligner que le poste « *Salaires bruts* » gagne 4 points par rapport aux deux saisons précédentes.

Il ne serait cependant pas opportun de considérer la répartition de cette saison, au même titre que celle des produits d'exploitation, comme représentative du modèle des clubs de la division, tant la saison s'est déroulée dans des circonstances particulières.



Évolution de la masse salariale (en K€)



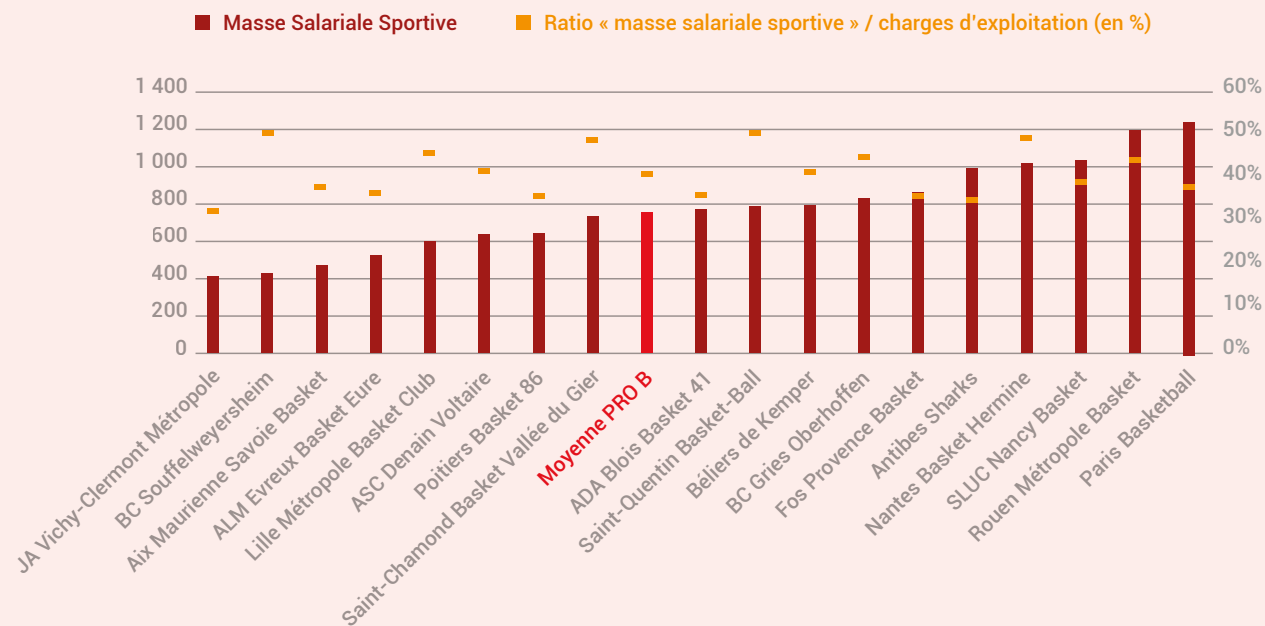
La baisse globale de la masse salariale totale par rapport à la saison dernière (-13%) s'explique uniquement par la baisse des charges sociales, les salaires bruts ne présentant aucune évolution significative.

En revanche, si on compare la masse salariale totale au 30 juin 2021 et celle au 30 juin 2019, dernière

saison pleine non impactée par la Covid-19, on remarque d'une part que la baisse constatée est deux fois plus importante (-26%), et d'autre part qu'elle se justifie par la baisse combinée des salaires bruts et des charges sociales.



Masse salariale sportive par club - Charges sociales comprises (en K€)



Comme observé en Jeep® ÉLITE, la comparaison des extrêmes met en avant des forces en présence bien différentes : la masse salariale sportive du club Paris Basketball (1,2 million d'euros) est trois fois plus importante que celle du club JA Vichy-Clermont Métropole (412 K€).

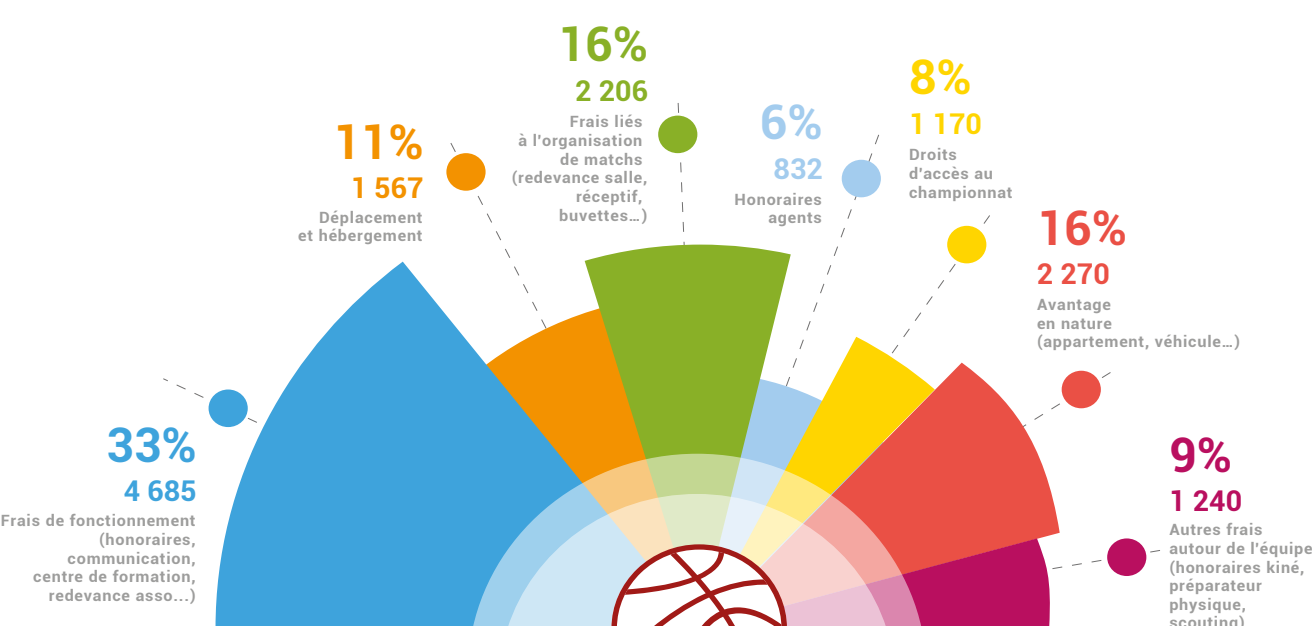
Par ailleurs, l'étude du ratio de la masse salariale sportive sur le total des charges d'exploitation permet de démontrer que les clubs n'ont pas tous la même stratégie de développement et que

certains clubs restent très largement focalisés sur le domaine sportif (ratio proche des 50% pour plusieurs clubs).

Cette saison, la moyenne de la masse salariale sportive chargée s'établit à 751 K€, en légère baisse par rapport à la saison précédente. Elle représente en moyenne 41 % des charges d'exploitations : 35 % pour les salaires bruts et 6 % pour les charges sociales.

Par comparaison avec les autres grandes disciplines sportives en France, le ratio salaires bruts du secteur sportif professionnel rapporté aux charges d'exploitation s'établit à 30 % au football (Domino's Ligue 2) et 37 % au rugby (PRO D2). Comparaison faite avec les données de la saison 2018/2019 pour la Domino's Ligue 2 et de la saison 2019/2020 pour la PRO D2.

Focus sur la répartition des autres achats et charges externes (en K€)



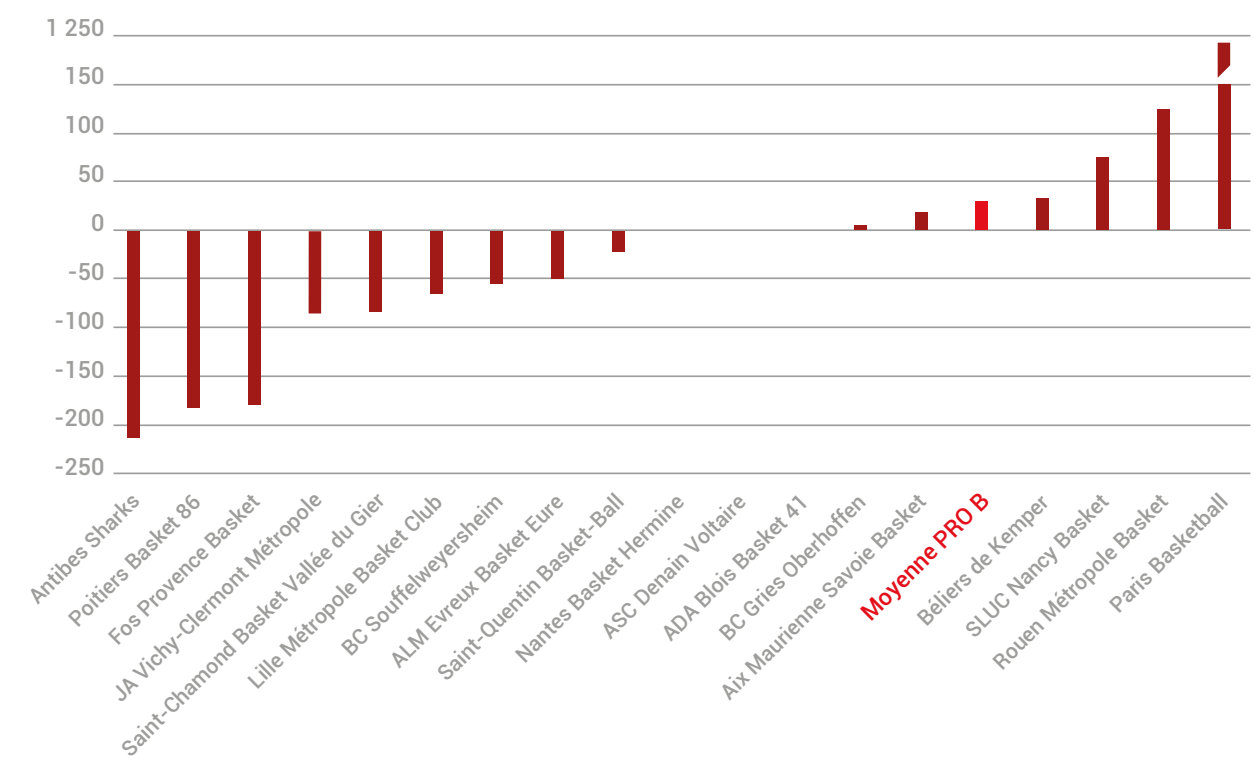
Comme expliqué précédemment, les autres achats et charges externes ont connu une baisse importante cette saison, à hauteur de -9 % (soit -1,4 million d'euros), expliquée principalement par les économies réalisées par les clubs sur les frais d'organisation de matchs à domicile (-1,1 million d'euros) à travers les frais de réceptifs, les buvettes, la sécurité...

Comme pour la Jeep® ÉLITE, ce poste, qui représente en moyenne près de la moitié des charges d'exploitation des clubs sur la PRO B, se compose principalement des frais de fonctionnement (33%), des avantages en nature à destination des joueurs et entraîneurs (logements, véhicules, transports...) pour 16 %, des frais liés à l'organisation de matchs à domicile pour 16 % (contre 21 % sur une saison dite « classique ») et des coûts liés aux déplacements et hébergements de l'équipe professionnelle pour les matchs disputés à l'extérieur (11 %).

Les frais de fonctionnement des clubs, poste le plus représentatif des autres achats et charges externes, sont constitués en grande partie du coût de fonctionnement du Centre de Formation (qui représente en moyenne 11 % des charges d'exploitation des clubs) pour les clubs dont le Centre de Formation est supporté par la structure professionnelle et dont les comptes remontent dans les chiffres de ce rapport, des honoraires administratifs et des frais de communication.



Résultat exceptionnel 2020/2021 (en K€)



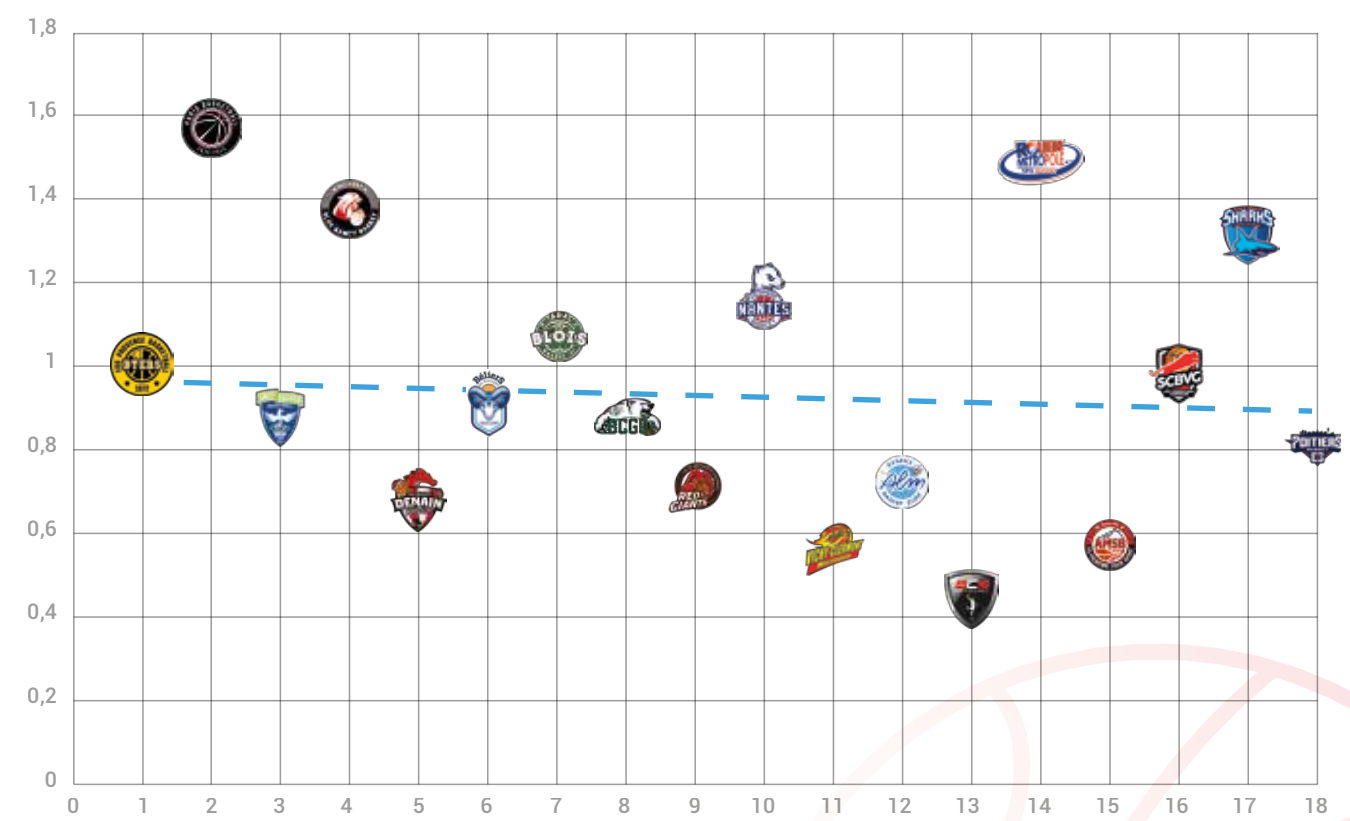
Comme la saison précédente, le club Paris Basketball présente le résultat exceptionnel le plus important avec plus de 1,2 million d’euros. Ce résultat s’explique une nouvelle fois par l’intervention des actionnaires visant à compenser un résultat d’exploitation largement déficitaire.

Les charges exceptionnelles peuvent quant à elles être constituées de frais de restructuration, redressements fiscaux / sociaux, litiges prudhommaux et sont susceptibles de mettre en péril la pérennité du club, mais également des clauses de retour à meilleure fortune pour les dirigeants étant intervenus par le passé pour équilibrer les comptes.

Cette saison, trois clubs présentent des résultats exceptionnels négatifs au-delà de la barre des -150 K€.



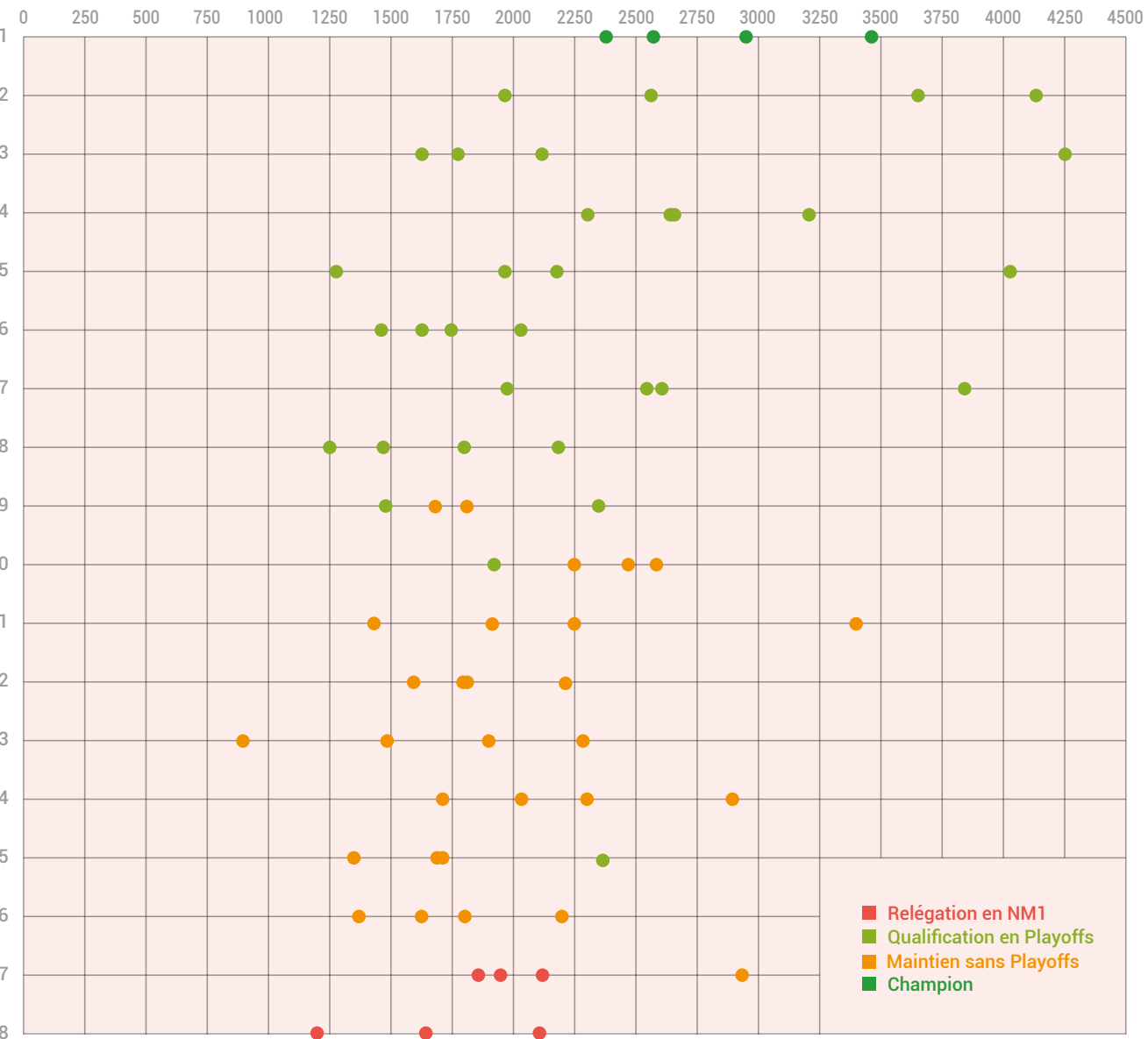
Corrélation entre classement sportif et masse salariale (en M€)



Pour la saison 2020/2021, le coefficient de corrélation est très proche de zéro contre -0,34 la saison précédente. Ce coefficient indique une corrélation quasi inexistante entre le classement sportif et le montant de la masse salariale. Pour une corrélation pure et parfaite (-1), cela signifierait que plus la masse salariale baisse, plus le classement diminue. Or, cette saison ce n’est pas le cas comme on le constate dans le cas du club Antibes Sharks, ce qui montre que la puissance financière n’a pas eu d’impact systématique sur le classement sportif.



Risques sportifs et budgets (en K€)



Ce graphique présente la relation entre les budgets des clubs de PRO B et leurs classements sportifs à l'issue des quatre dernières saisons ayant connu leur épilogue sportif (période 2016/2017 à 2020/2021).

- En abscisse se trouvent les niveaux de budget des clubs en milliers d'euros ;
- En ordonnée figure le classement des clubs à l'issue de la saison régulière.

Comme pour la Jeep® ÉLITE, cette étude sur les risques sportifs et budgets n'intègre pas la saison 2019/2020 du fait de l'interruption de la compétition en cours de saison et de la non-attribution de palmarès sportif.

Le risque majeur d'une saison sportive pour un club demeure bien évidemment la relégation sportive. Un échec pour l'accession directe en Championnat de France de 1^{ère} division ou dans la course à la qualification pour les Playoffs, permettant de jouer des matchs à forts enjeux sur la fin de saison et synonyme d'une seconde possibilité pour l'accession au sein de l'élite du Basket français, peut également présenter des risques importants pour certains clubs. Ces risques peuvent être d'ordre économique (engagements financiers forts remettant en cause l'équilibre financier de l'exercice) ou en termes de visibilité/notoriété (dans l'optique du développement commercial du club, et plus particulièrement du volet sponsoring qui représente une part significative des produits d'exploitation des clubs).

Pour rappel, le premier de la saison régulière du championnat de France de PRO B accède directement au Championnat de France de 1^{ère} division. Les équipes classées entre la seconde et la huitième place ainsi que le vainqueur de la Leaders CUP PRO B (ou le neuvième de la saison régulière, si le vainqueur de la Leaders CUP PRO B est déjà qualifié pour les playoffs par l'intermédiaire de la saison régulière), participent aux playoffs de fin de saison, offrant une seconde accession à l'élite.

*Budgets = total des produits d'exploitation, produits financiers et produits exceptionnels

Relégation et niveau de budget

- Il apparaît que ce ne sont pas systématiquement les clubs présentant les budgets les plus faibles qui connaissent la relégation en fin de saison.
- Sur les quatre saisons étudiées (7 clubs relégués**) : trois clubs présentaient des budgets conséquents mais n'ont pu se maintenir

sportivement (avec respectivement les 7^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} budgets de la division).

- Il reste cependant logique que les clubs ayant de faibles budgets sont plus exposés à une relégation sportive.

**À l'issue de la saison 2020/2021, un seul club a été rétrogradé en NM1. En effet, à la suite de l'alliance entre deux clubs de PRO B, le club Antibes Sharks, pourtant classé 17^{ème}, a été repeché en application des règlements de la LNB.

Probabilité des résultats sportifs par rapport au niveau de budget

Budget	Relégation en NM1	Maintien sans Playoffs	Qualification pour les Playoffs	Champion
< 1,25 M€	33 %	33 %	33 %	0 %
1,25 M€ à 2,0 M€	9 %	50 %	41 %	0 %
2,0 M€ à 2,75 M€	12 %	35 %	46 %	8 %
> 2,75 M€	0 %	27 %	55 %	18 %

- Le tableau des probabilités confirme l'incertitude sportive à ce niveau, les logiques de croissance et décroissance des probabilités en fonction des niveaux de budget ne sont pas vérifiables dans chacun des intervalles de budget.
- Un budget avoisinant les 2,9 millions d'euros offre une « garantie » de qualification pour les playoffs ou un titre de champion à 89 % à l'issue de la saison régulière. Cette probabilité se vérifie même à 100 % si on exclue le parcours sportif du club Paris Basketball lors de la saison 2018/2019 (parcours atypique suite à la création du club lors de l'été 2018).

- La frontière pour s'éloigner du spectre de la relégation en fin de saison nécessite un budget élevé : 2,15 millions d'euros.
- La marge est relativement faible entre un budget permettant d'éliminer tout risque de relégation et un budget offrant des garanties fortes de qualification pour les playoffs.
- Il n'existe donc pas de véritables barrières de budgets et les parcours atypiques ne font pas figure d'exception : l'aléa sportif est donc présent sur la division.



Présentation analytique des centres de formation des clubs professionnels (en €)

2020/2021

1 - SUBVENTIONS AFFECTEES AU CENTRE DE FORMATION

• Subventions Municipalités

• Subventions Agglomérations

• Subventions Départements

• Subventions Régions

• Autres subventions

Sous - total (I) :

2- AUTRES PRODUITS DU CENTRE DE FORMATION

• Participation des Familles

• Partenariat et Mécénat

• Indemnités de formation

• Apports du club

• Autres produits

Sous - total (II) :

3 - FRAIS DE DEPLACEMENT ET D'HEBERGEMENT

• Appartements (loyers, charges)

• Restauration

• Déplacements et hébergement (hôtels et transports)

• Stages

Sous - total (III) :

4 - FRAIS D'ACTIVITES SPORTIVES

• Licences

• Forfaits

• Frais médicaux

• Autres frais d'activité sportive

Sous - total (IV) :

5 -FRAIS DE FONCTIONNEMENT

• Communication (téléphone, etc.)

• Matériels (vidéos, équipements sportifs, etc.)

• Frais de scolarité

• Divers (consommation énergies, fournitures, ...)

Sous - total (V) :

5 -FRAIS DE FONCTIONNEMENT

• Joueurs (salaires et charges sociales)

• Entraîneurs (salaires et charges sociales)

• Administratifs (salaires et charges sociales)

Sous - total (VI) :

Produits afférents au centre de formation (I+II) :

Charges afférentes au centre de formation (III+IV+V+VI) :

Jeep
ÉLITE

Cumulé

Moyenne

Poids du poste

763 830

47 739

11%

2 254 375

140 898

33%

763 000

47 688

11%

1 315 500

87 700

19%

441 877

33 991

6%

5 538 582

346 161

81%

LNB
PRO B

Cumulé

Moyenne

Poids du poste

419 108

34 926

21%

45 000

3 750

2%

223 670

18 639

11%

490 500

40 875

24%

21 123

2 112

1%

1 199 401

99 950

60%

Cumulé

Moyenne

Poids

126 789

7 924

2%

434 787

27 174

6%

5 000

313

0%

559 813

34 988

8%

195 383

13 026

3%

1 321 772

88 118

19%

Cumulé

Moyenne

Poids

1 276 133

79 758

16%

460 704

28 794

6%

540 822

33 801

7%

22 040

1 378

0%

2 299 699

143 731

29%

Cumulé

Moyenne

Poids

60 306

3 769

1%

22 775

1 423

0%

163 497

10 219

2%

342 461

21 404

4%

589 039

36 815

7%

Cumulé

Moyenne

Poids

53 788

3 362

1%

102 395

6 400

1%

273 886

17 118

3%

1 121 389

70 087

14%

1 551 458

96 966

20%

Cumulé

Moyenne

Poids

882 266

55 142

11%

1 518 826

94 927

19%

1 036 181

64 761

13%

3 437 273

214 830

44%

Cumulé

Moyenne

Poids

3 675

306

0%

46 881

3 907

2%

209 989

17 499

10%

176 368

14 697

8%

436 913

36 409

20%

Cumulé

Moyenne

Poids

537 046

44 754

25%

206 042

17 170

9%

874 038

72 836

40%

Cumulé

Moyenne

Poids

2 011 584

167 632

2 185 502

182 125

- Les données présentées sont issues des comptes clôturés au 30 juin 2021 de seize clubs de Jeep® ELITE (dont dix pour lesquels le centre de formation est porté par la même structure que l'équipe professionnelle) et douze clubs de PRO B (dont neuf pour lesquels le centre de formation est porté par la même structure que l'équipe professionnelle) ;
- En moyenne, un centre de formation représente un coût global de 492 K€ en Jeep® ELITE et de 182 K€ en PRO B. La répartition des postes de dépenses est sensiblement la même dans les deux divisions : Les dépenses liées aux centres de formation portent essentiellement sur les

postes « Salaires et traitements » (entre 40 % et 44 % en fonction de la division) et « Frais de déplacement et d'hébergement » (entre 26 % et 29 %) ;

- En revanche, la répartition des produits permettant de financer ces centres de formation diffère selon la division étudiée : Les subventions affectées aux centres de formation représentent 81 % en Jeep® ELITE contre 60 % en PRO B. Les postes « Participation des familles » et « Apports du club » ont un poids significatif (respectivement 16 % et 12 %) dans le montant total des produits permettant de financer les centres de formation en deuxième division.

Focus sur les budgets des clubs pour la saison 2021/2022 (en K€)

Les budgets sont ceux présentés à la Commission de Contrôle de Gestion le 15 septembre 2021, sous leurs versions actualisées.

Les masses salariales exprimées sont celles accordées par le Conseil Supérieur de Gestion, actualisées au 28 septembre 2021 (réunion plénière du Conseil Supérieur de Gestion faisant suite à la réception des comptes clôturés et budgets actualisés).

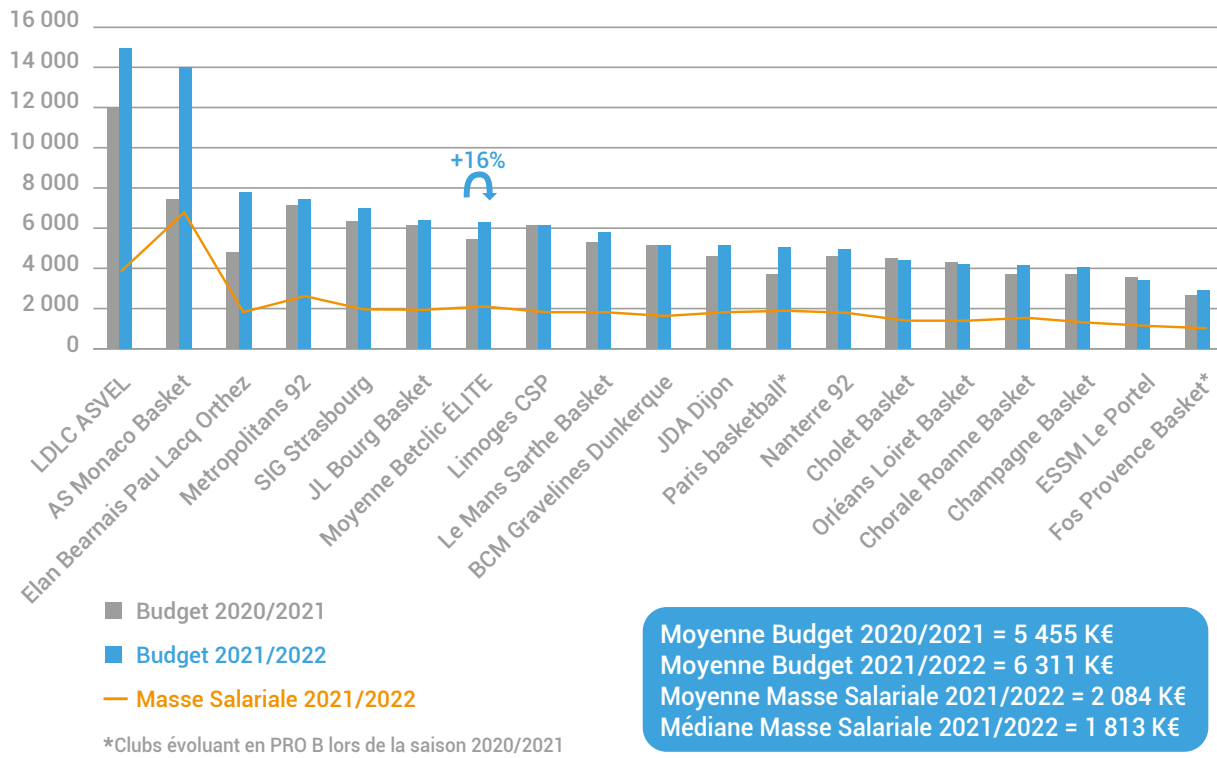
Ces montants ne tiennent pas compte du dépassement autorisé pour les clubs engagés sans réserve.

Les masses salariales incluent les salaires bruts et les avantages en nature.

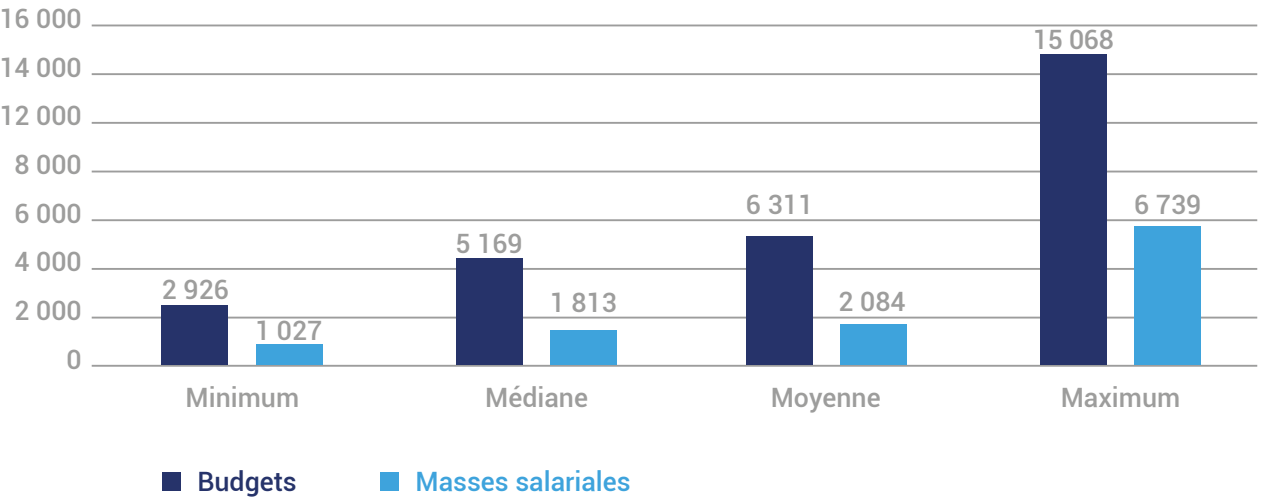
- Sont concernés par la masse salariale :
- les entraîneurs principaux et assistants de l'équipe professionnelle ;
 - les joueurs professionnels ;
 - ainsi que les éventuels joueurs aspirants et stagiaires dans le cas où la structure professionnelle porte le Centre de Formation.

Afin de permettre une comparaison pertinente avec la saison précédente, les montants des budgets de la saison 2020/2021 sont ceux publiés à la même date. Il s'agit par conséquent de montants prévisionnels, étant entendu que ces données ont évolué en cours de saison.

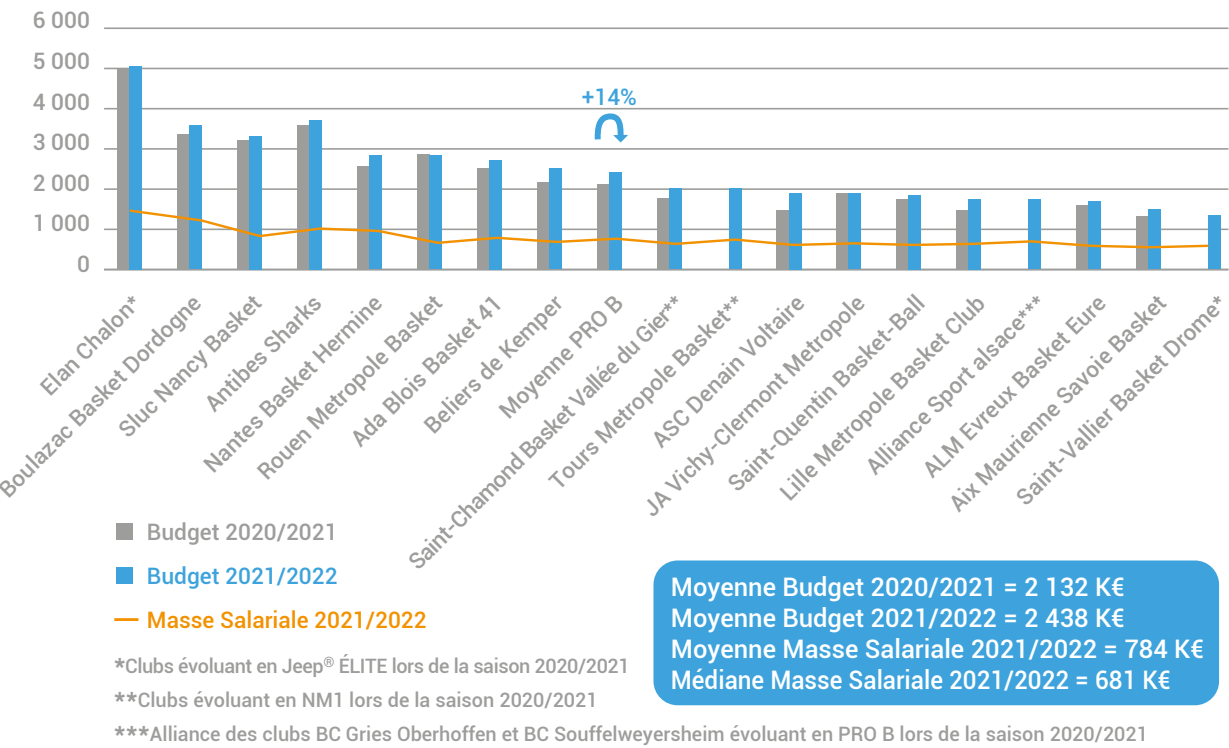
Budgets et masses salariales de Betclac ELITE pour la saison 2021/2022 (en K€)



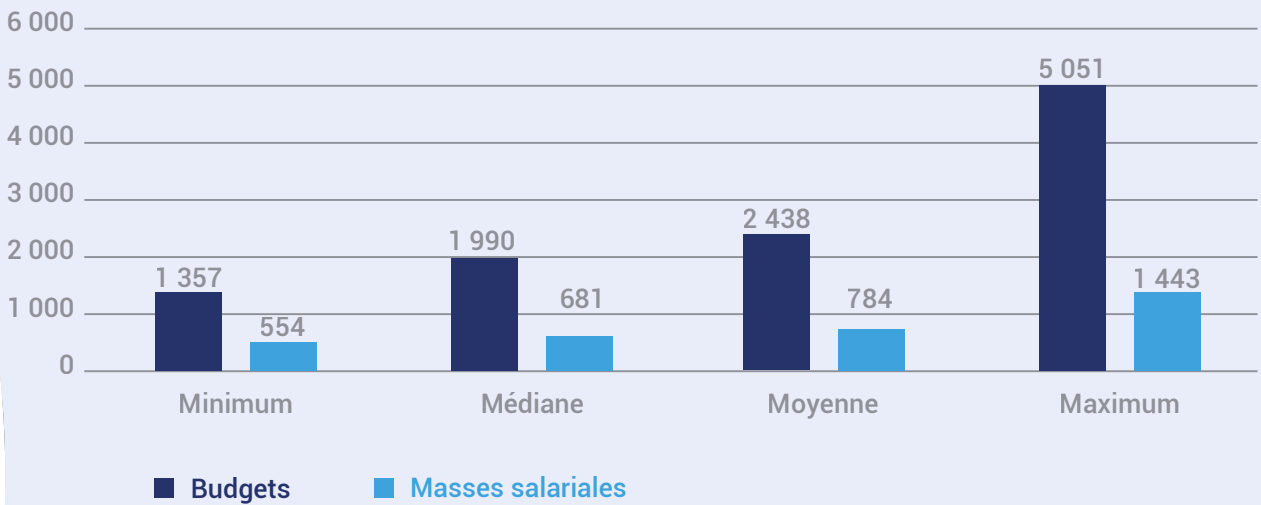
Budgets et masses salariales moyens et médians Betclic ÉLITE pour la saison 2021/2022 (en K€)



Budgets et masses salariales de PRO B pour la saison 2021/2022 (en K€)



Budgets et masses salariales moyens et médians de PRO B pour la saison 2021/2022 (en K€)



À propos de la Ligue Nationale de Basket

Créée en 1987, la LNB organise et gère les Championnats Professionnels masculins par délégation de la Fédération Française de BasketBall.

Deux Championnats* :

- **La Jeep® ÉLITE**** : 18 clubs se disputent le titre de Champion de France au cours d'une saison articulée en une phase régulière de 34 journées et des playoffs se terminant par des demi-finales et les Finales LNB en 5 manches ;
- **La PRO B** : 18 clubs se disputent le titre de Champion de France au cours d'une saison articulée en une phase régulière de 34 journées et des playoffs d'accèsion se terminant par une finale en 3 manches ;

Des événements :

- Le All Star Game, rencontre de prestige entre une sélection des meilleurs joueurs étrangers et une sélection des meilleurs français évoluant dans les Championnats LNB ;
- La Disneyland® Paris Leaders Cup LNB, tournoi à élimination directe où s'affrontent les huit premiers du classement à l'issue de la phase aller de la saison régulière ;
- Afin de rythmer la saison et augmenter la visibilité de ses championnats, la LNB organise également tout au long de la saison des journées événementielles telles que les Journées de Noël en soutien à l'opération des Pères Noël verts du Secours populaire français, ou encore les Journées de l'Avenir en soutien à la Fondation de l'Avenir.

La formation :

- La LNB a également une mission de formation professionnelle et organise le Championnat Espoirs, où s'affrontent les meilleurs joueurs de 16 à 21 ans. Un tournoi final regroupant les meilleures équipes Espoirs, « le Trophée du Futur », est disputé en fin de saison.

* Format de compétition prévu en début de saison, hors modification liée à la Covid-19

**La première division sera nommée Betclic ÉLITE à partir de la saison 2021/2022



LIGUE NATIONALE de BASKET

Contact LNB/DNCCGCP :

Paul Lafont 01 84 79 67 68

Co-réalisé par Abington 

et la Ligue Nationale

de Basket en décembre 2021

Photographies : ©LNB_IS_BELLENGER, ©OlivierSarre, ©BadLionSport,
©NicolasRavinaud, ©CharlotteGeoffray, ©SimonGodet, ©DavidHaynau,
©DominiqueBreugnot, ©LePortel, ©ClaireMacel, ©PaageCréationSport,
©EricTraversié, ©GeorgesBurellier, ©P.Gigon, ©AixMaurienne,
©RomainRobini, ©TuanNguyen, ©PascalThurotte, ©SlucNancyBasket,
©GriesOberhoffen, ©NantesBasketHermine, ©JordanBonneau,
©MaévaParmentier, ©LaurentPeigue, ©Com1declic, ©MELO,
©AlainCheneviere.

Ce document est conçu et édité dans le respect des principes de l'éco-conception. Imprimé avec des encres végétales sur un papier 60 % recyclé et labellisée Imprim'Vert qui garantit la gestion des déchets dangereux dans des filières agréées.